

RAPPORT ANNUEL 2021

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
À PARIS**

ÉDITORIAL



Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, nous avons résolument poursuivi en 2021 notre engagement pour la transformation de notre Ville afin de lutter contre le dérèglement climatique et renforcé l'accompagnement des Parisiennes et Parisiens, mais aussi des différents acteurs locaux, vers une évolution des pratiques de production et de consommation.

Ce rapport en atteste : les Parisiennes et les Parisiens trient mieux et plus, et leurs déchets sont chaque année davantage recyclés. Nous continuons à développer pour l'ensemble des habitants des solutions de proximité pour réduire puis trier leurs déchets et permettre leur recyclage, avec notamment l'installation de nouveaux Trilib, stations de tri sur l'espace public, ainsi que la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation au tri pour les Parisiennes et Parisiens.

Le passage à 3 jours de collecte par semaine du bac jaune dédié aux emballages plastiques, cartons, papiers et métaux, à l'automne 2022, s'inscrit dans cet objectif de favoriser davantage le tri et le recyclage des déchets, et d'éviter ainsi leur incinération.

Afin de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de trier leurs déchets alimentaires, nous avons amplifié le déploiement de dispositifs adaptés à leurs usages et modes de vie : points de collecte des déchets alimentaires sur la quasi-totalité des marchés (actuellement présents les jours de marché mais qui seront pérennisés en 2022 et 2023), poursuite de l'expérimentation de la collecte en porte à porte dans les 2^e, 12^e et 19^e arrondissements... mais également soutien aux projets de compostage de proximité et innovants grâce à un appel à projets dédié à l'été 2021. Ces déchets alimentaires, constitués à 70 % d'eau, seront transformés en biogaz ou compost. Ce qui évitera le non-sens écologique d'incinérer des déchets majoritairement composés d'eau.

En parallèle, nous accompagnons et soutenons les démarches s'inscrivant dans notre stratégie de « zéro déchet non valorisé ». Cela se traduit concrètement par le déploiement de 13 territoires d'expérimentation Zéro déchet dans 11 arrondissements, mais également par l'accompagnement à l'ouverture de nouveaux lieux dédiés au réemploi : Envie Le Labo dans le 20^e, la Fabrique 230 dans le 15^e, ainsi qu'un local de réemploi dans la déchetterie Hyacinthe Vincent dans le 14^e.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des agents parisiens, éboueurs, conducteurs et leurs encadrants qui s'engagent au quotidien au service des Parisiens et de l'adaptation continue de notre ville aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Colombe BROSSE

Adjointe à la Maire de Paris
en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi



© Ville de Paris - Loïc JOURNET / Max CYRILLE

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Il répond à l'obligation faite au Maire par l'article du Code général des collectivités territoriales (article D2224-1 et suivants) de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



SOMMAIRE



page 6

COMPÉTENCES DE GESTION
des déchets ménagers et assimilés à Paris

page 8

PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC PARISIEN
de prévention, de réduction et de collecte des déchets

page 13

FAITS MARQUANTS

page 18

BILAN
Chiffres et grandes tendances 2021

page 23

LES EMBALLAGES
Multimatériaux et verre

page 25

LES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

page 29

LES EMBALLAGES EN VERRE

page 33

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

page 42

LES DÉCHETS DITS « OCCASIONNELS »
ET LEUR RÉEMPLOI

page 47

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

page 51

LES INDICATEURS FINANCIERS

COMPÉTENCES DE GESTION

des déchets ménagers et assimilés à Paris

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

En application du code général des collectivités territoriales, la Ville de Paris assure la collecte et le traitement des déchets des ménages parisiens. Le financement du service public de gestion des déchets ménagers, est assurée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux est fixé par le Conseil de Paris.

Une partie des déchets des entreprises ou des services publics est assimilable aux ordures ménagères en raison de leur nature ou des quantités produites.

Ces déchets peuvent alors être collectés et traités de la même façon, ce sont des déchets dits « assimilés ». Leur collecte est assurée en contrepartie d'une contribution financière appelée « redevance spéciale », dont le mode de calcul et les tarifs sont votés par le Conseil de Paris. Le tarif est constitué d'une part fixe, destinée à financer les frais fixes liés à la prestation, et d'une part variable qui est établie en fonction du tonnage produit.

LES DÉCHETS GÉRÉS PAR LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats etc.	Déchets « de routine » ordures ménagères et assimilées (OMA) - Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles - Déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets alimentaires, verre...)

Source : DPE d'après Commissariat Général au développement durable (CGDD)

LES TERRITOIRES ET COMPÉTENCES

La gestion des déchets est scindée en deux compétences principales : la collecte et le traitement.

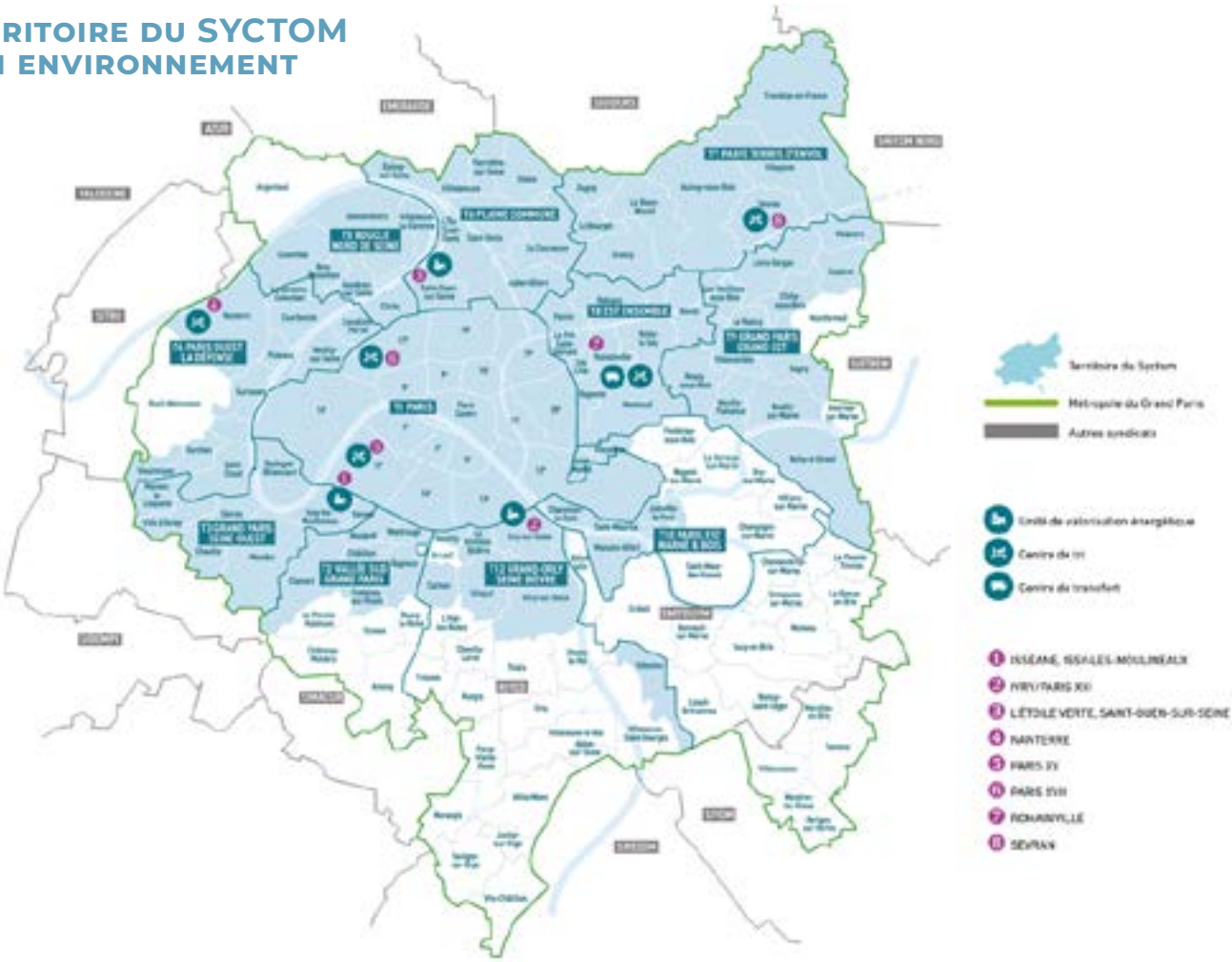
La collecte des déchets est assurée par la Ville de Paris.

Population desservie Paris : 2 182 174 habitants*.

Le traitement des déchets est confié, comme pour 82 autres communes de Métropole Parisienne, au SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat de traitement.

Population desservie SYCTOM : 6 000 000 habitants.

LE TERRITOIRE DU SYCTOM ET SON ENVIRONNEMENT



* Référence INSEE, population légale 2019, en vigueur au 1^{er} janvier 2022

PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC PARISIEN

de prévention, de réduction et de collecte des déchets

LES PRINCIPES DE LA PRÉVENTION ET DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En soixante-quinze ans, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume, passant de 239 kg par habitant en 1940 à 485 kg en 2015. Or, 70 % du contenu de cette poubelle pourrait être détourné de l'enfouissement et de l'incinération par des actions de réduction, de réemploi et de valorisation.

Ce constat induit nécessairement un changement de modèle conduisant à la fin du « tout jetable », à la réduction des déchets et à la valorisation du déchet en ressource. Ainsi dès 2006, la Ville de Paris a mis en place une politique de prévention et de réduction des déchets ménagers, avec l'adoption de son premier Plan de Prévention des Déchets (PPD) 2006-2010, qui a permis de réduire de 6,3 % la production de déchets ménagers par Parisien-ne.

Ce premier plan s'est poursuivi avec un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2011-2015, bénéficiant

d'un dispositif de soutien financier de la part de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Ce dispositif contractuel était conditionné à un objectif de réduction quantifié de 7 % des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA), entre 2009 et 2015 qui a été atteint fin 2015 et correspond à une diminution de la production de déchets de 31 kg par habitant.

Les actions de prévention et de réduction des déchets se sont ensuite renforcées avec l'adoption en 2017, du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) inscrivant la Ville de Paris dans une stratégie « zéro déchet » visant à mettre fin à l'enfouissement des déchets et de poursuivre le développement de l'ensemble des modes de valorisation de déchets.

Cet engagement a été matérialisé par la signature en janvier 2018, d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC).

L'objectif est donc de réduire quantitativement les flux de déchets et d'en limiter l'impact environnemental. Il s'agit de travailler sur la conception, production et distribution des produits, ainsi que sur la consommation des ménages, en complément des actions, entreprises en faveur du tri et du recyclage.

Ces actions s'intègrent dans l'ambition globale de transformer la Ville et les pratiques de ses habitants et acteurs face au défi de la transition écologique.



L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les missions de collecte des déchets des ménages et assimilés relèvent de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE). L'organisation de la DPE est fondée sur une unité de traitement des missions de collecte des déchets et de propreté de l'espace public. Les agents qui exécutent ces missions relèvent du même statut, celui d'éboueur, agent polyvalent. Dans une même journée, un éboueur et un conducteur d'engin peuvent être successivement affectés à des tâches de nettoyage ou de collecte des déchets. Les dispositifs de collecte sont multiples et variés pour s'adapter aux besoins

des Parisien-ne-s et à leurs modes de vie divers : porte-à-porte en pied d'immeuble, apport volontaire (colonnes à verre, stations Trilib', déchèteries, composteurs de proximité...) ou sur rendez-vous (pour les objets encombrants ou les déchets dangereux).

Au total, en 2021, 6 288 femmes et hommes de la DPE ont assuré sur le terrain les actions de propreté de l'espace public, de réduction et de collecte des déchets, se répartissant en :

- 5 025 éboueurs,
- 681 conducteurs poids lourds,
- 572 chefs d'équipe.

Source : DPE - État au 31 décembre 2021

Les services municipaux ont assuré en régie la collecte :

- des bacs d'ordures ménagères résiduelles, des bacs d'emballages multi-matériaux, des poubelles de rue et des déchets des marchés alimentaires dans les 2^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 20^e arrondissements ;
- des bacs de déchets alimentaires des ménages dans le 2^e et le 12^e arrondissement ;
- des déchets occasionnels dans tout Paris.



Les prestataires privés ont assuré la collecte :

- des bacs d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages multi-matériaux, des poubelles de rue et des déchets des marchés alimentaires dans les 1^{er}, 3^e, 4^e, 7^e, 10^e, 11^e, 13^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements ;
- des emballages en verre (bac en porte-à-porte en pied d'immeuble et colonnes à verre) dans tout Paris ;
- des bacs des déchets alimentaires des principaux sites de restauration de la Ville de Paris : cantines scolaires, restaurants administratifs, etc. ;
- des bacs de déchets alimentaires des ménages dans le 19^e ;
- des stations Trilib' ;
- pneumatique sur le quartier de Clichy-Batignolles, dans le 17^e arrondissement.

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE EN PIED D'IMMEUBLE

L'ensemble des bâtiments du territoire parisien bénéficie de la collecte en porte-à-porte en pied d'immeuble. Les déchets doivent être déposés et présentés dans des bacs roulants et fermés. La dotation des bacs par immeuble est évaluée en fonction des besoins constatés et les bacs sont mis à disposition gratuitement par les services municipaux.



Les bacs dédiés aux ménages sont à cuve verte et ceux des activités économiques à cuve grise. La couleur du couvercle change en fonction de la nature des déchets, de même que la fréquence de collecte.

En septembre 2022, la fréquence de collecte des multimatériaux va évoluer, passant de 2 à 3 jours par semaine.

DÉCHETS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
OMR	Tous les jours						
MM	2 fois / semaine						
VERRE	1 fois / semaine ¹						
BIODECHETS	2 fois / semaine pour les résidents et les gros producteurs ²						
	après chaque marché alimentaire						

En 2021, 71 822 bacs (OMR, MM, verre et DA) ont été mis à la disposition des professionnels (bacs gris).
La distinction entre déchets ménagers et déchets assimilés a vocation à se faire sur la couleur de la cuve du bac (vert ou gris).
¹ Possibilité de collectes supplémentaires pour les Gros Producteurs Verts (GPV).
² Excepté pour les EPHAD, 3 fois / semaine.

LA COLLECTE PNEUMATIQUE

Sur le quartier de Clichy-Batignolles (17^e arrondissement), la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée par un réseau d'aspiration pneumatique.

Les ordures ménagères, les multimatériaux sont collectés par aspiration dans un réseau souterrain de

canalisations construit entre des bornes et un terminal.

Depuis la mise en service en 2014, ce sont environ 6 000 parisiens qui bénéficient de cette collecte avec un total notamment de 2 614 logements et 44 commerces et établissements publics.

L'APPORT DANS L'ESPACE PUBLIC

En complément de la collecte en porte-à-porte en pied d'immeuble, de nombreux points d'apport sont disponibles sur l'espace public.

Cartes accessibles sur : www.paris.fr

- les emballages en verre peuvent être déposés dans les colonnes à verre aériennes ou enterrées, ou dans les bornes dédiées des stations Trilib' ;
- les emballages multimatériaux (papiers, plastiques, emballages divers) peuvent être apportés dans les bornes dédiées des stations Trilib' ;
- les déchets alimentaires peuvent être apportés dans les bornes dédiées dans la plupart des marchés alimentaires ou être valorisés dans un composteur de proximité ;
- les Textiles, Linges et Chaussures (TLC) peuvent être donnés à des associations et des ressourceries ou déposés dans des bornes installées dans les rues ;



- les objets dont les Parisien·ne·s souhaitent se défaire (petits appareils ménagers, mobilier, jouets, livres...) peuvent être apportés dans les ressourceries/recycleries, les déchèteries et les Trimobiles ;
- les équipements fonctionnant avec un courant électrique (ampoules basse consommation, tubes néons,...) peuvent être apportés chez les commerçants et distributeurs qui mettent à disposition des conteneurs pour la collecte de ces produits. Ces points sont collectés par les éco-organismes auxquels adhèrent les producteurs et distributeurs en vertu du principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), ou du principe « pollueur payeur » ;
- durant l'hiver, les sapins de Noël, peuvent être apportés dans les points de collecte temporaires situés à proximité des parc et jardins.



LES TERRITOIRES ZÉRO DÉCHET

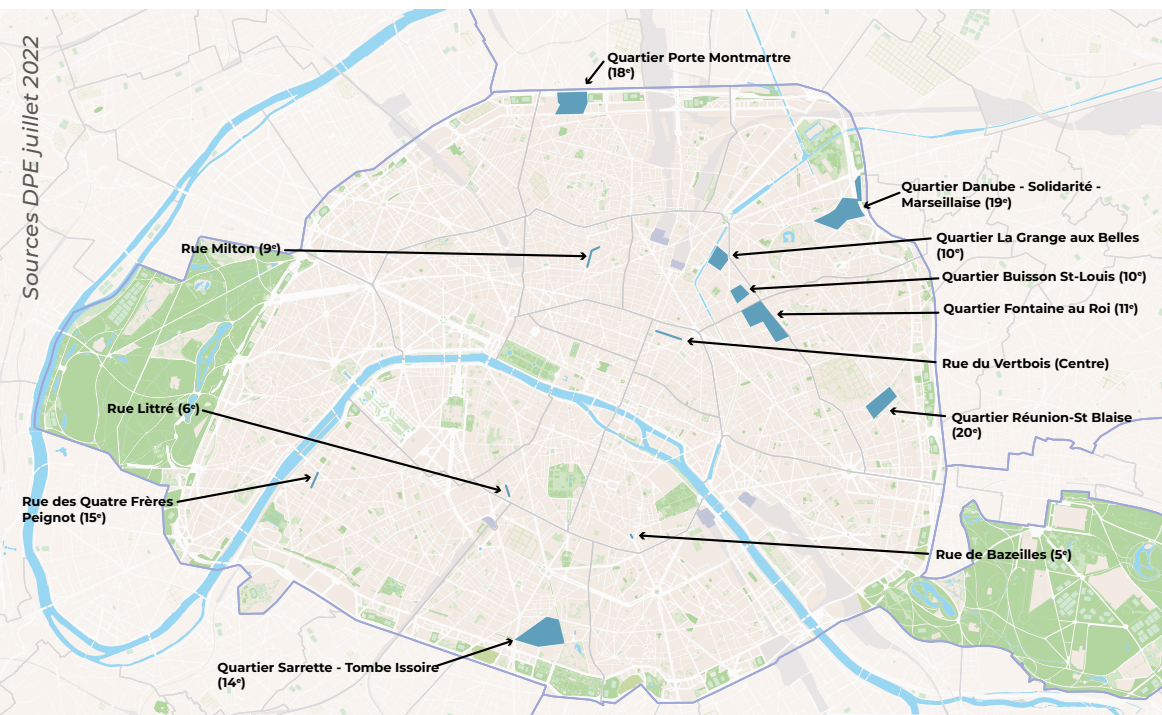
Suite à l'expérimentation réussie d'une démarche zéro déchet rue de Paradis dans le 10^e arrondissement, la Ville de Paris a souhaité étendre cette démarche à l'ensemble des arrondissements volontaires. 2021 a ainsi été marquée par le déploiement des premiers Territoires Zéro Déchet (TZD) à l'échelle parisienne pour mobiliser l'ensemble des acteurs à l'échelle d'une rue, d'un quartier, créer des coopérations locales avec l'objectif de réduire les déchets non valorisés.

Chaque mairie d'arrondissement volontaire a défini un périmètre d'expérimentation au sein de l'arrondissement. Sur la base d'un diagnostic élaboré par la Direction de la Propreté et de l'Eau permettant d'identifier les acteurs impliqués dans des démarches de réduction et de valorisation des déchets, mais également les points d'amélioration, mésusages et dysfonctionnements à l'échelle du

secteur concerné et de construire une démarche adaptée des spécificités et enjeux locaux, un plan d'actions a été ensuite élaboré, selon les grands principes suivants :

- Sensibiliser et informer pour mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs de prévention et de réduction des déchets auprès des acteurs du territoire ;
- Ajuster les équipements de collecte et de tri en fonction des spécificités locales, tout en étudiant la mise en place de dispositifs expérimentaux ;
- Mettre en place des dispositifs expérimentaux ;
- Rendre le quartier acteur du changement : mobilisation des publics et accompagnement des initiatives citoyennes.

En décembre 2021, 12 territoires répartis sur 11 arrondissements étaient engagés dans la démarche ou en phase de l'être.



FAITS MARQUANTS

Janvier

Lancement de l'appel à projets pour l'installation et l'exploitation privative des bornes textiles, linges de maison et chaussures sur le domaine public parisien.

La Ville de Paris a lancé un nouvel appel à projets pour l'installation et l'exploitation de bornes pour les textiles, linge de maison et chaussures usagés dans les rues.

La consultation s'est portée sur 3 zones géographiques réparties comme suit :

- Zone n° 1 : Paris centre, 7^e, 8^e, 14^e, 15^e ;
- Zone n° 2 : 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 20^e ;
- Zone n° 3 : 16^e, 17^e, 18^e, 19^e.

Mars

Ouverture d'Envie Le Labo

Éco-lieu de 560 m², au cœur du 20^e arrondissement, et le premier magasin parisien d'Envie, il est né de la volonté de la Ville de Paris et des habitants du 20^e arrondissement, via le budget participatif, de conjuguer engagement social et savoir-faire écologique. Conçu comme un magasin classique, Envie le Labo est organisé en différents espaces comme la cuisine ou la salle de bain. Il est possible de s'équiper à moindre coût en four, plaques de cuisson, lave-linge, etc. Tous les appareils ont été reconditionnés ou rénovés dans l'atelier d'insertion d'Envie à Trappes et sont garantis un an minimum.

Déploiement de la première Ressourcerie mobile lors des permanences Trimobile du 17^e arrondissement

Ce partenariat entre la Ressourcerie des Batignolles et la division de propreté du 17^e arrondissement permet de récupérer la part réemployable des objets déposés en Trimobile par les Parisien-ne-s. Il s'agit également de sensibiliser plus largement



© Ville de Paris- David AIMEDIEU

les Parisien·ne·es aux enjeux du réemploi et de la consommation responsable. Le gisement détourné des déchèteries est ensuite revendu à prix solidaire au sein de la boutique de la Ressourcerie des Batignolles.

Mai

Expérimentation de collecte des masques à usage unique en vue de leur recyclage

Le Conseil de Paris a adopté en février 2021 un vœu proposant d'expérimenter la collecte et le recyclage des masques à usage unique. Aussi, dès mai 2021, la DPE a équipé les 17 mairies d'arrondissement et l'Hôtel de Ville, de 90 bornes de collecte des masques pour les Parisien·ne·s, permettant de collecter et valoriser 273 000 masques en 2021, recyclés en matériel et distribués, dans une logique de circularité, aux écoliers par l'Académie du Climat.



© Ville de Paris- Mairie du 14^e

Juin

Lancement du premier appel à projet sur le compostage de proximité

Le compostage s'inscrit comme une solution locale de réduction et de valorisation des déchets alimentaires. 33 acteurs (associations, riverains) ont déposé des projets afin de renforcer la mobilisation pour l'installation et l'animation de composteurs collectifs de proximité et/ou de faire émerger des solutions innovantes de compostage (ex : composteurs électromécaniques pour un traitement semi-industriels).

Septembre-Novembre

Lancement des premiers Territoires Zéro Déchet

Faisant suite à l'expérimentation menée en 2019 rue de Paradis (10^e), le dispositif Territoire Zéro Déchet s'est déployé en 2021 dans huit arrondissements : rue de Bazeilles (5^e), rue Littré (6^e), rue Milton (9^e), quartiers Grange-aux-Belles et Buisson St-Louis (10^e), quartier Fontaine Au Roi (11^e), quartier de la Porte Montmartre (18^e), quartier Danube Solidarité-Marseillaise (19^e) et enfin, quartier Réunion St Blaise (20^e).



Octobre

Inauguration de la déchèterie Hyacinthe Vincent et de son local réemploi (14^e)

Cette nouvelle déchèterie s'ajoute aux huit autres déjà existantes à Paris. Elle comprend un local réemploi animé par une ressourcerie.

Déploiement des premiers responsables de quartier

Dans le cadre de la territorialisation de l'action municipale visant à renforcer le pilotage local des politiques publiques, 17 responsables de quartier, soit 1 par arrondissement, dans des secteurs identifiés comme prioritaires par les mairies d'arrondissement ont commencé à se déployer en 2021. L'une de leurs missions consiste à s'assurer du respect du nouveau règlement de collecte, actualisé en 2021, qui permet notamment d'optimiser l'organisation de la collecte des déchets (ex : horaires de sortie des bacs) et de promouvoir les multiples solutions offertes aux Parisien·ne·s afin de leur faciliter le tri, comme autant d'alternatives à la collecte en porte-à-porte en pied d'immeuble.

Novembre

Prix Territoria

La Ville de Paris a été récompensée d'un Territoria d'Argent pour la collecte des déchets alimentaires des ménages par points d'apport sur les marchés alimentaires.

Formation/distribution de lombricomposteurs dans les mairies d'arrondissement

Afin de mettre en avant ce dispositif individuel de valorisation des déchets alimentaires (DA), les distributions de lombricomposteurs auprès des Parisien·ne·s s'inscrivent désormais dans deux grands moments, au printemps pendant la Quinzaine du Compostage et à l'automne pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).



Lancement d'une expérimentation de nudges et implantations d'abri-bacs bi-flux (OM/MM) dans les centres sportifs Ladoumègue (19°), Carpentier et Charléty (13°)

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la Ville de Paris a bâti un programme « héritage et durabilité de Transformations Olympiques », dont la première mesure vise à réduire les déchets à Paris, le plastique à usage unique notamment, et à améliorer le tri dans l'espace public. L'un des premiers projets visait dès 2021, à conduire une expérimentation au sein de trois grands équipements sportifs parisiens complété par la pose de 20 abri-bacs bi-flux sur les espaces extérieurs (entrées des équipements, proximité des terrains de sports, etc.).

Inauguration de La Cadette

Située au cœur du 12^e arrondissement et gérée par la Petite Rockette, La Cadette est une friperie solidaire et un espace pédagogique dédiés à la transition écologique et aux changements de comportements qui en découlent. Ce projet est issu du budget participatif, lequel a permis d'adapter les locaux à ce type d'activité.

Inauguration de la Fabrique 230

Après quatre années de travail, cette ressourcerie, financée par le budget participatif et portée par l'Armée du Salut, a ouvert son local rue Castagnary. Cette bricothèque-ressourcerie est une structure mettant en œuvre des actions, en lien avec les Parisien·ne·s et les associations de quartier visant à réemployer au plus près les objets collectés en y associant des salariés éloignés de l'emploi.



© Armée du Salut

Exposition « La mode écolo de bas en haut »

Conçue par le service de cours municipaux pour adultes de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) et en partenariat avec la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), cette exposition s'est déroulée à la Mairie du 12^e arrondissement et avait pour but de sensibiliser le grand public aux conséquences de la surconsommation vestimentaire. Quatre espaces thématiques proposaient des exemples de solutions : l'écoconception, le surcyclage, les retouches et le vêtement durable.

Décembre

Signature du contrat d'objectifs Ville de Paris-SYCTOM

Le comité syndical du SYCTOM du 10 décembre 2021 a approuvé pour la première fois un contrat d'objectifs avec la Ville de Paris. Déclinaison du schéma opérationnel de coordination, prévention, collecte, réduction et traitement des déchets prévu dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), les contrats d'objectifs proposés par le SYCTOM à ses adhérents visent d'une part, à formaliser les objectifs chiffrés de collecte et de tri des déchets de 2022 à 2026 pour chacun des territoires et, d'autre part, à planifier la programmation pluriannuelle d'opérations dans un plan d'actions de prévention, de sensibilisation de réduction et d'amélioration des performances de tri, balayant ainsi un large panel de thématiques (réemploi/réparation, amélioration du geste de tri, éco-animateurs, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.).

Opération feuilles en Seine : vers zéro feuilles d'arbre incinérées

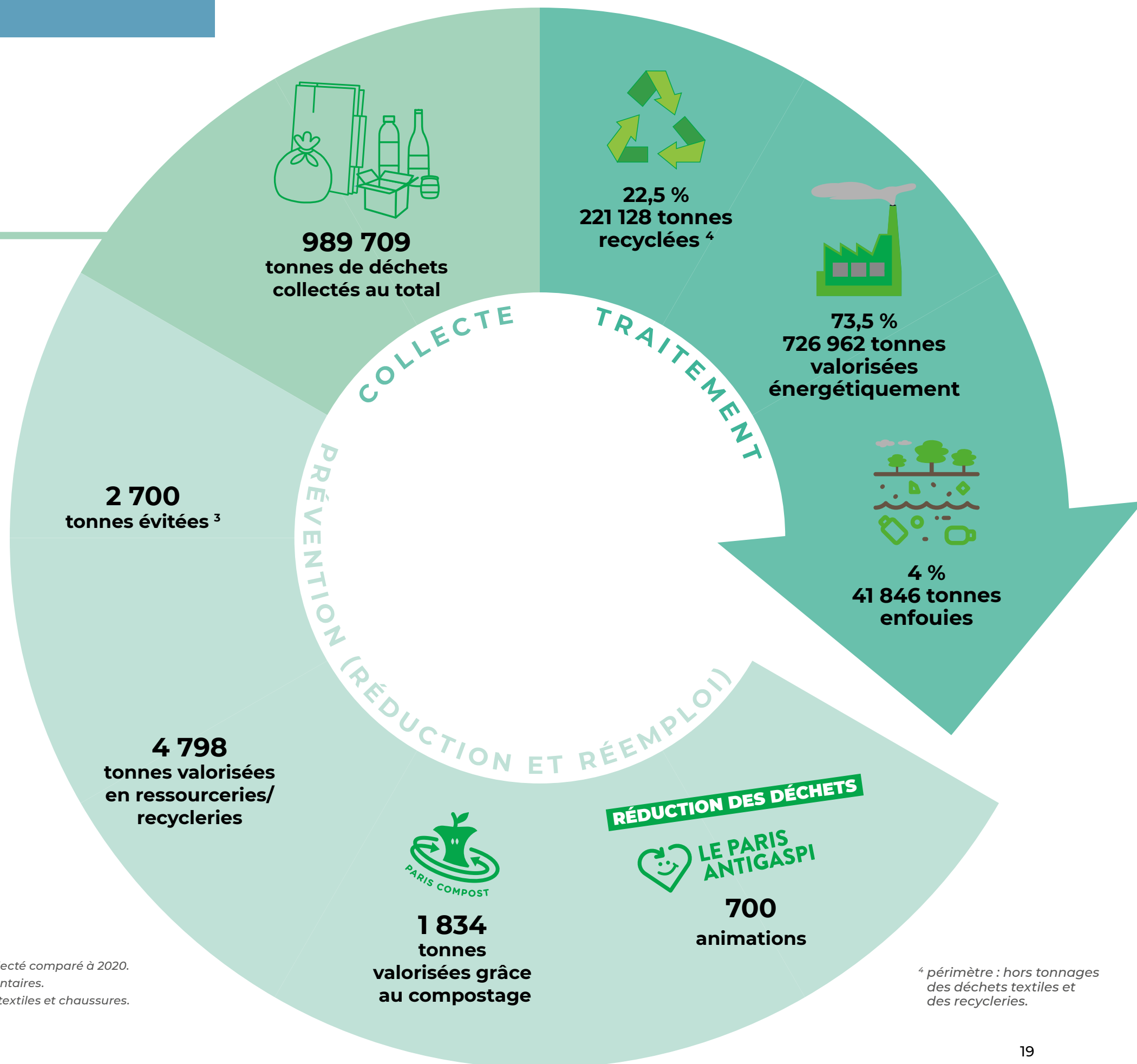
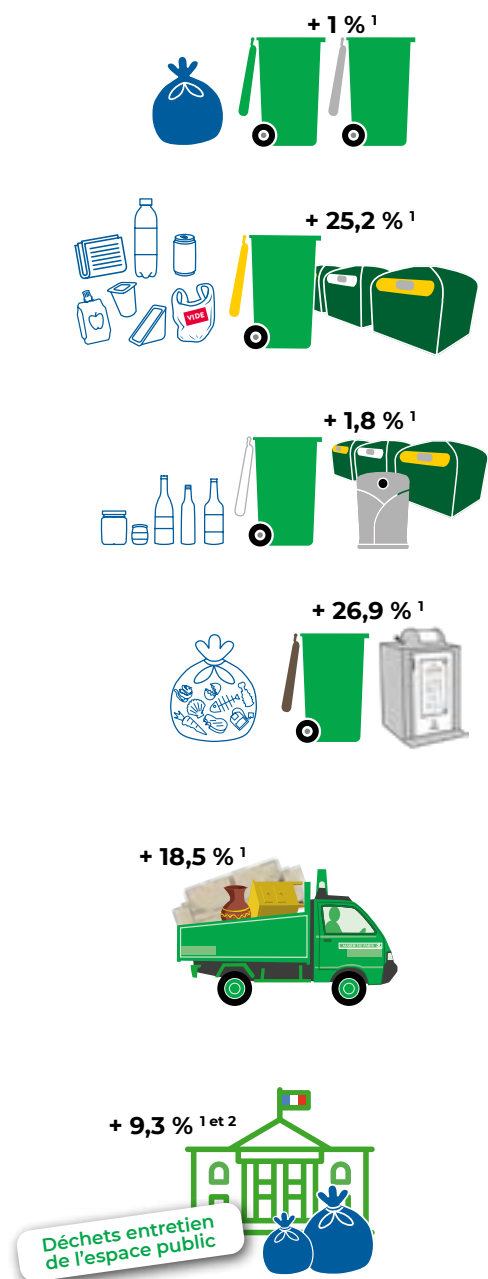
Les feuilles mortes ramassées dans les rues par des engins sont stockées dans des parcs à feuilles ou déposées directement dans une usine de valorisation du SYCTOM.

Des expérimentations sont menées pour réaliser un compostage industriel des feuilles ramassées dans les rues, notamment avec l'installation d'une barge au Port de Bercy permettant d'y déverser les feuilles de Paris Centre, des 5^e, 6^e, 12^e et 13^e arrondissements, qui sont ensuite transportées par voie fluviale en vue de leur compostage. Initié en 2020, ce dispositif a été amplifié en 2021 avec 873 tonnes de feuilles qui ont été valorisées en compost, dont 227 tonnes transportées par la barge du Port de Bercy.



100 % des engins de collecte sortis du diesel

La Ville de Paris a consacré un budget important (106,7 M€) sur la mandature 2014-2020 au renouvellement des matériels de la DPE qui s'est poursuivi en 2021 (avec un montant investi de 13,6 M€). En parallèle, elle a engagé un programme d'acquisition de nouvelles bennes au GNV qui s'est achevé fin 2021 avec l'objectif atteint de sortie du diesel pour l'ensemble des engins de collecte de la Ville de Paris (270 bennes).



NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS

DÉCOMPOSITION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS	2019	2020	2021	ÉVOLUTION (%) 2019/2021
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	1 024 216	883 316	928 353	-9,36 %
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	917 716	790 210	818 095	-10,85 %
Ordures ménagères résiduelles	752 038	649 475	655 857	-12,79 %
Biodéchets	2 750	2 380	2 970	8 %
DÉCHETS DES COLLECTES SÉLECTIVES	162 862	138 355	159 267	-2,21 %
Multimatériaux	88 042	73 789	92 418	4,97 %
Emballages en verre	74 820	64 566	66 849	-10,65 %
Production d'ordures ménagères et assimilées (kg/habitant)	416	360	375	-9,86 %
DÉCHETS OCCASIONNELS (dont encombrants)	106 500	93 106	110 259	3,53 %
Encombrants des ménages et autres (porte-à-porte en pied d'immeuble et apport en déchèteries)	106 124	92 748	109 905	3,56 %
dont Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	12 944	12 595	15 088	16,56 %
dont Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE)	2 144	2 170	1 655	-22,81 %
dont gravats triés	37 932	30 497	37 287	-1,70 %
dont ferrailles	1 661	1 621	1 375	-17,22 %
Déchets dangereux	376	358	354	-6,10 %
Production de déchets ménagers et assimilés (kg/habitant)	465	403	425	-8,60 %
DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ	77 526	57 230	62 695	-19,13 %
dont déchets des marchés alimentaires (hors biodéchets)	20 209	16 870	19 794	-2,05 %
dont biodéchets des restaurants administratifs (collecte sélective)	813	502	687	-15,50 %
dont autres déchets de la voirie¹	51 903	36 057	37 767	-27,24 %
dont autres déchets des services de la Ville de Paris²	1 912	1 359	1 205	-36,98 %
dont encombrants en mélange des services de la Ville de Paris²	734	563	571	-22,21 %
dont déchets verts spécifiques³ des services de la Ville de Paris²	1 955	1 879	2 671	36,62 %
TOTAL (TONNES)	1 101 742	940 547	991 049	-10,05 %

¹Hors communes limitrophes.

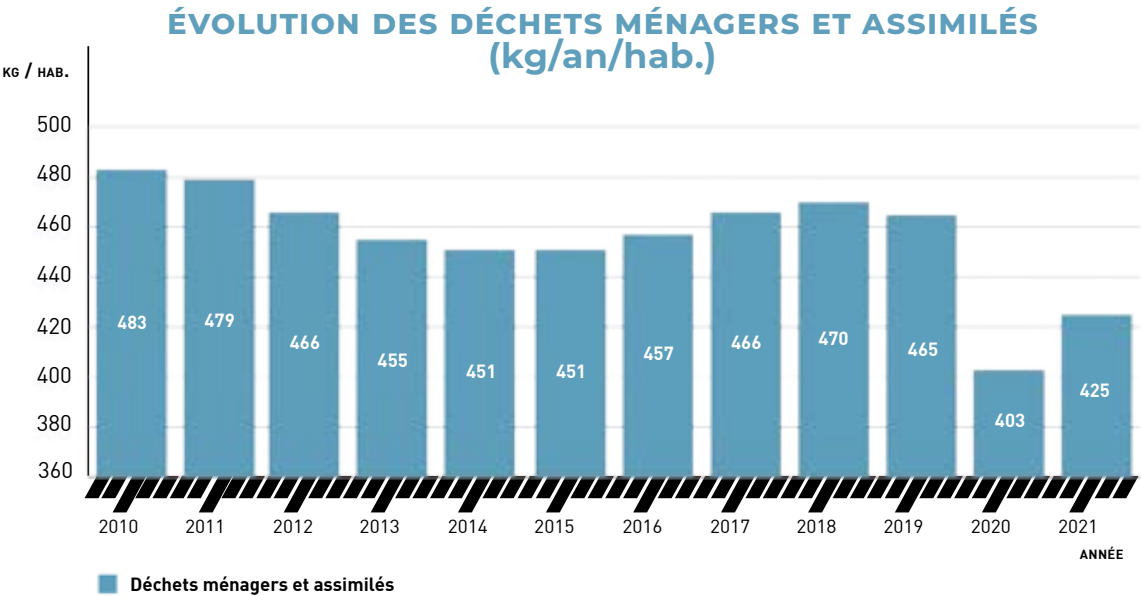
² Cette catégorie comprend notamment les déchets des poubelles de rue, des aspiratrices de chaussées et de trottoirs, des marchés aux puces, etc.

³ Les autres déchets des services municipaux, non pris en charge par le service public municipal sont valorisés dans des filières particulières. La plupart des déchets verts municipaux sont valorisés en compost ou mulch, les autres sont incinérés.

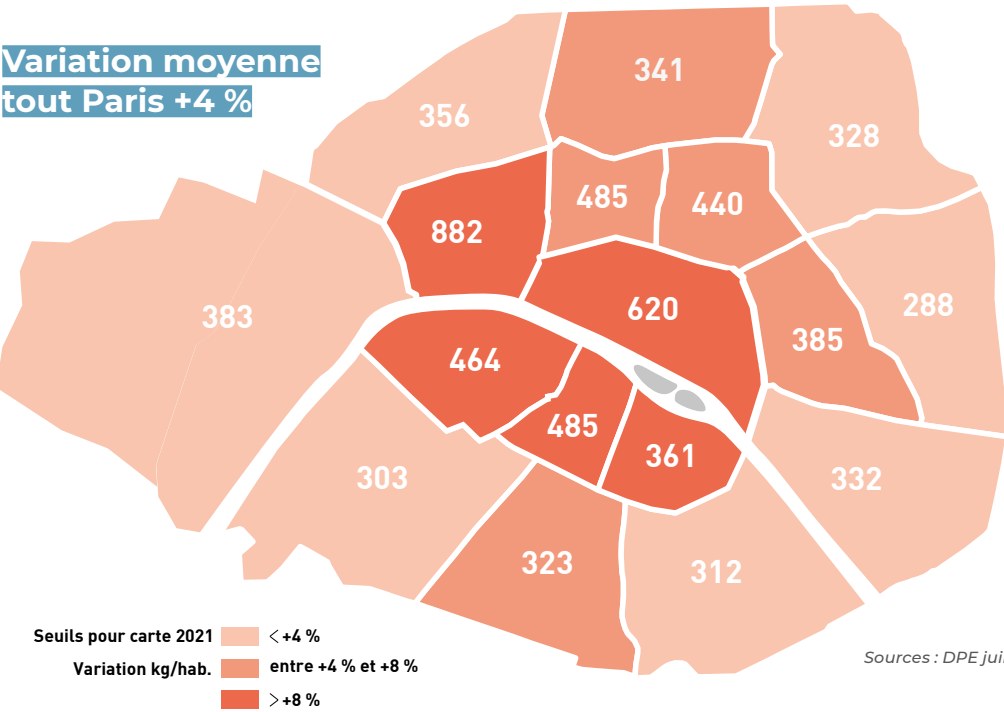
Source : DPE juillet 2022

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

En 2021, la production de déchets ménagers et assimilés est en hausse de près de 6 % comparé à 2020 (ce chiffre doit être nuancé au regard de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'année précédente avec une forte réduction des tonnages produits).Cependant elle est en baisse de plus de 9 % par rapport à 2019.



ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (kg/an/hab.)



LES EMBALLAGES

Multimatériaux et verre

LE CONTEXTE



La Ville de Paris a mis en œuvre sur son territoire l'extension des consignes de tri dès le 1^{er} janvier 2019, anticipant l'échéance de 2022, imposée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Ainsi, il est dorénavant possible d'ajouter dans le bac à couvercle jaune, les emballages en matières plastiques jusqu'alors non triés (pots de yaourt, tube de dentifrice, sacs plastiques, etc.) et tous les petits emballages en métal.

En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L.541-10 du code de l'environnement. Il s'agit de la mise en place du principe « pollueur-payeur ». Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée de manière individuelle mais également collective, au travers d'un éco-organisme de type financier ou opérationnel. Le SYCTOM et ses adhérents dont la Ville de Paris, ont fait le choix d'une contractualisation unique. Le contrat avec l'éco-organisme CITEO a été signé par l'intermédiaire du SYCTOM, le 23 avril 2018. Il s'agit d'un contrat multimatériaux qui porte sur les cinq matériaux d'emballages

ménagers suivants : acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre et sur la totalité des tonnages pouvant être soutenus.

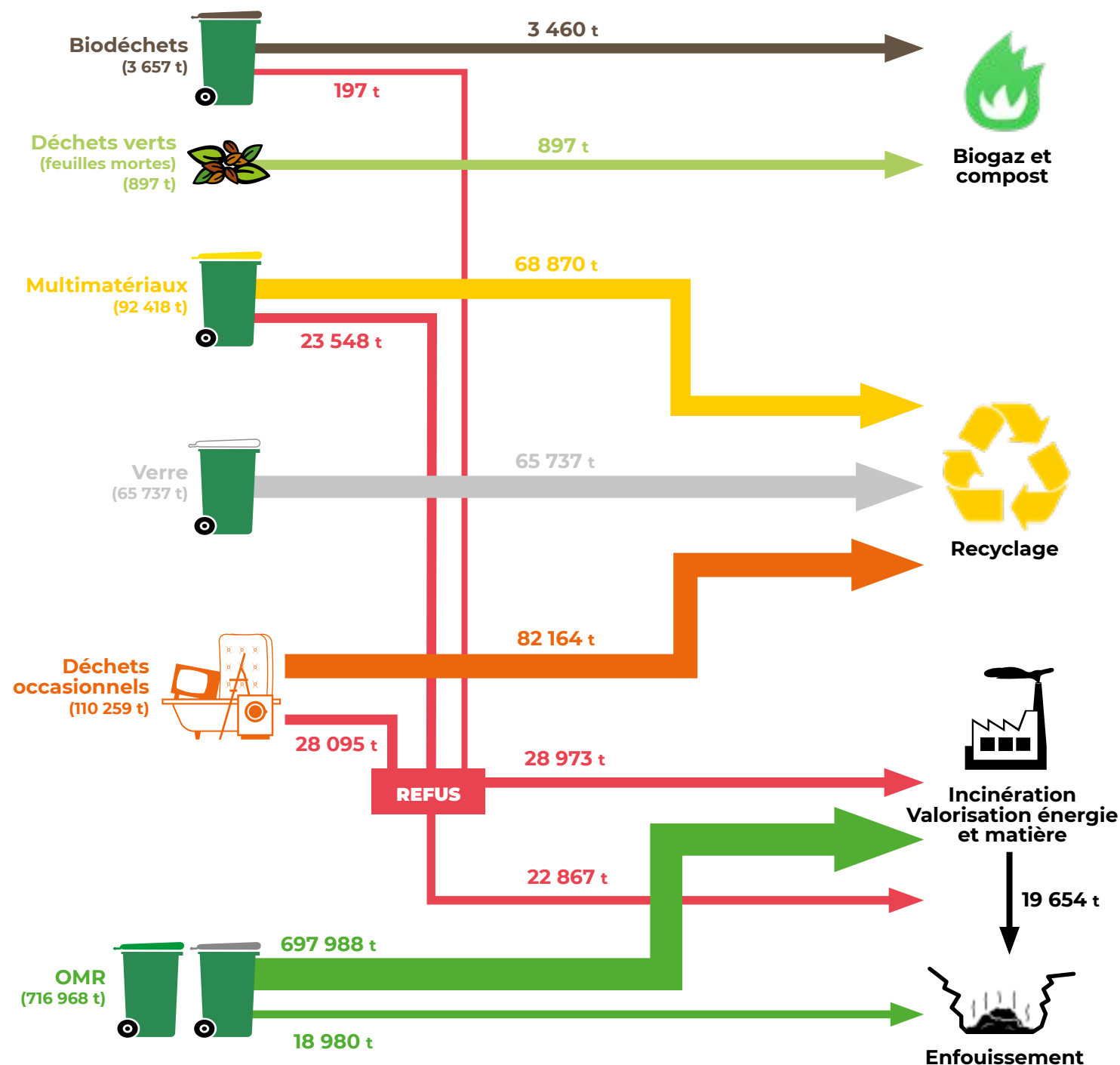
La période d'agrément 2018-2022 pour la filière des emballages ménagers a pour objectif :

- La poursuite et le renfort des démarches d'éco-conception, en veillant en particulier à mieux anticiper les innovations et les nouveaux types d'emballages ;
- L'atteinte de l'objectif national de 75 % de taux de recyclage dans des conditions économiques optimisées d'ici 2022.

Afin d'atteindre ces objectifs et augmenter la part des déchets triés, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers - mise en place à Paris dès le 1^{er} janvier 2019 ;
- le déploiement des stations « Trilib' » dans les rues et sur les places ;
- l'optimisation des dispositifs de tri au sein des immeubles (ex : dotations de bacs jaunes).

PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS PARISIENS (tonnages entrants)



Source : DPE juillet 2022

LES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

LES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION



Le déploiement des Territoires Zéro Déchet (TZD) a pour objectif principal la réduction des déchets, à travers la mise en œuvre et l'expérimentation de dispositifs et actions mobilisant les acteurs d'une rue ou d'un quartier spécifique. Il s'agit donc de faire connaître l'ensemble des dispositifs de prévention et de réduction des déchets auprès des habitants par la sensibilisation aux consignes de tri et au besoin d'ajuster les équipements de collecte et de tri en fonction des spécificités locales. Ainsi, dans les Territoires Zéro Déchet à l'automne, près de 3 000 ménages ont pu être sensibilisés en porte-à-porte en pied d'immeuble par les éco-animateurs du SYCTOM.

En complément, cinq événements de sensibilisation organisés notamment par des associations subventionnées, trois visites de centre de tri du SYCTOM et une conférence se sont déroulés entre octobre et décembre 2021.



Les outils d'aide au tri sont consultables sur paris.fr

La Ville de Paris multiplie depuis plusieurs années ses actions à destination des Parisien·ne·s en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Pour faciliter le geste de tri, depuis le 1^{er} janvier 2019, la Ville de Paris a simplifié les consignes de tri. Désormais, tous les papiers et emballages (quelle que soit la matière) vont dans le bac jaune, vidés et en vrac (barquettes alimentaires, tubes de dentifrice, capsules de café en aluminium, films souples, pots de yaourts, emballages de surgelés, etc.). En complément, dans le but d'augmenter les moyens de collecte existants, la Ville de Paris mène chaque année des actions de renforcement en bacs de tri dans les immeubles, en partenariat avec les gestionnaires d'immeubles, leurs prestataires, les gardien·ne·s...

Ainsi, en 2021, la Ville de Paris a accentué encore davantage la distribution en bacs jaunes pour atteindre 125 441 bacs déployés sur le territoire parisien et cette démarche se poursuivra en 2022. La question du nombre de bacs est d'autant plus stratégique qu'à l'automne 2022, la collecte des bacs multimatériaux aura lieu 3 jours par semaine (au lieu de 2 actuellement).

L'augmentation du nombre de bacs et un jour de collecte supplémentaire ont pour objectif de répondre à la hausse des volumes de déchets mis dans les bacs jaunes par les Parisiennes et les Parisiens.

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

Pour la collecte en porte-à-porte en pied d'immeuble, les bacs multimatériaux sont collectés séparément. L'éboueur vérifie la qualité du tri dans le bac par un premier contrôle visuel. Si les erreurs de tri (ex : présence de sacs d'ordures ménagères) sont trop importantes, le bac est fermé par un adhésif signalant le refus de tri afin qu'il soit collecté avec les ordures ménagères résiduelles.

Pour les bacs acceptés à la collecte sélective, un deuxième contrôle est réalisé à l'arrivée au centre de tri. Le contenu de la benne est déchargé sur le quai : s'il est correct, il est acheminé vers la chaîne de tri, dans le cas contraire, le contenu est déclassé en ordures ménagères et part en usine d'incinération.

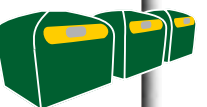
Par ailleurs, la Ville de Paris a décidé de mettre à disposition des Parisien·ne·s des points de collecte des emballages multimatériaux sur tout le territoire parisien. Accessibles 24h/24 et 7j/7 les stations Trilib' permettent aux ménages qui, par manque de place, n'ont pas accès à un bac jaune dans leurs immeubles, de pouvoir trier, et à tous de disposer d'une solution de tri dans l'espace public. En 2021, plus de 80 nouvelles stations Trilib' ont été déployées portant à près de 300 le nombre de stations sur le territoire parisien.

Organisation de la collecte :

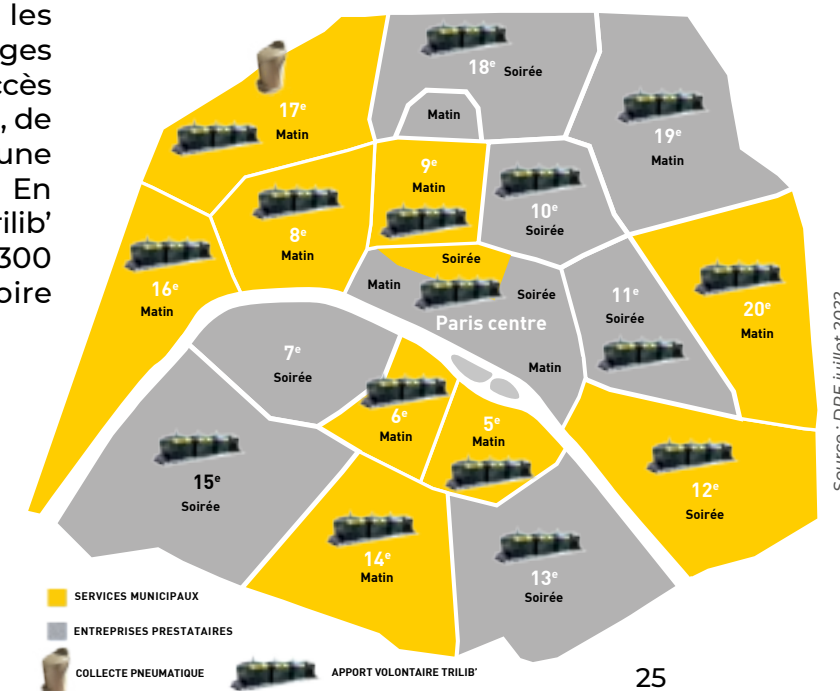
 125 441 bacs mis à disposition des Parisien·ne·s.

360 services de bennes ont été réalisés en moyenne chaque jour par un équipage composé d'un conducteur et de deux éboueurs avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m³.

272 stations Trilib' équipées de bacs multimatériaux (1 à 2 bacs par station) et 6 services ont été réalisés en moyenne chaque jour pour leur collecte.



ORGANISATION DE LA COLLECTE



LES CARACTÉRISATIONS DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

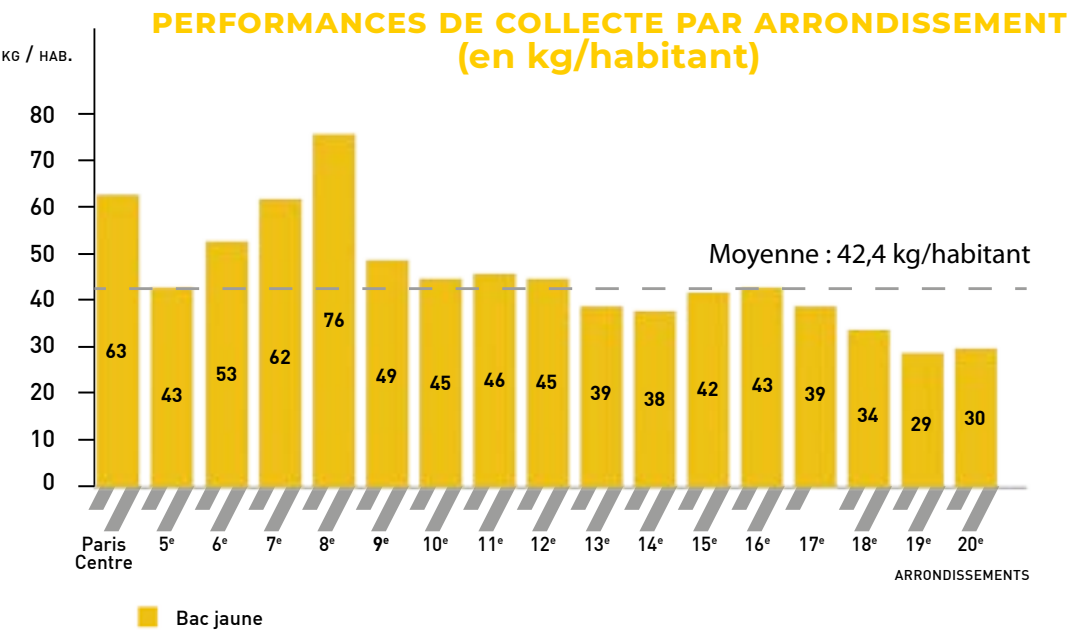
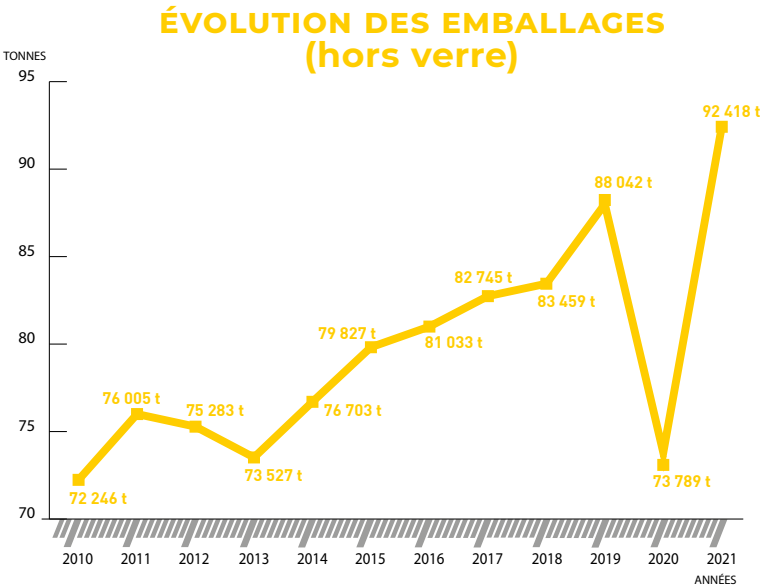
EN %		2013	2015	2017	2019	2020	2021
Déchets recyclables		79,8	80,1	78,2	77,7	75,5	74
dont	Papiers, journaux, magazines	44,4	39,1	32,6	22,15	21,5	19,3
	Emballages en carton	27,7	21,6	30,4	33,0	33,1	33,3
	Gros de magasin		11,4	8,1	10,7	8,1	8,3
	Emballages plastiques	5,3	5,5	5,1	8,9	9,2	10
	Emballages acier et aluminium	1,5	1,6	1,5	2,15	2,4	2,3
	Emballages alimentaires (type briques)	0,9	0,98	0,8	0,8	1,2	0,8
Erreurs relevées dans le centre de tri		20,2	19,9	21,5	22,3	24,5	26,0
dont	Ordures ménagères	11,5	10,2	10,7	12,1	17,1	16,9
	Composants imbriqués ou souillés	0,6	1,2	1,1	1,0	0,8	0,6
	Autres (verre, sacs et films plastiques)	4,3	3,6	4,9	8,1	3,5	7,4
	Petits appareils électriques ménagers	1,0	1,2	1,4	1,1	0,9	1,2



Caractérisations réalisées par le SYCTOM

LES RÉSULTATS 2021 DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

Après une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité économique, les tonnages d'emballages multimatériaux collectés repartent à la hausse en 2021 avec + 25 % par rapport à 2020 et + 5 % par rapport à 2019.



La quantité moyenne en 2021 est de 42,4 kg par habitant (39,5 kg en 2020).

Source : DPE juillet 2022

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES EMBALLAGES MULTIMATÉRIAUX

Les bennes de la Ville de Paris déposent les déchets d'emballages recyclables multimatériaux dans l'une des installations (centre de transfert ou centres de tri) exploitées par le SYCTOM et situées à :

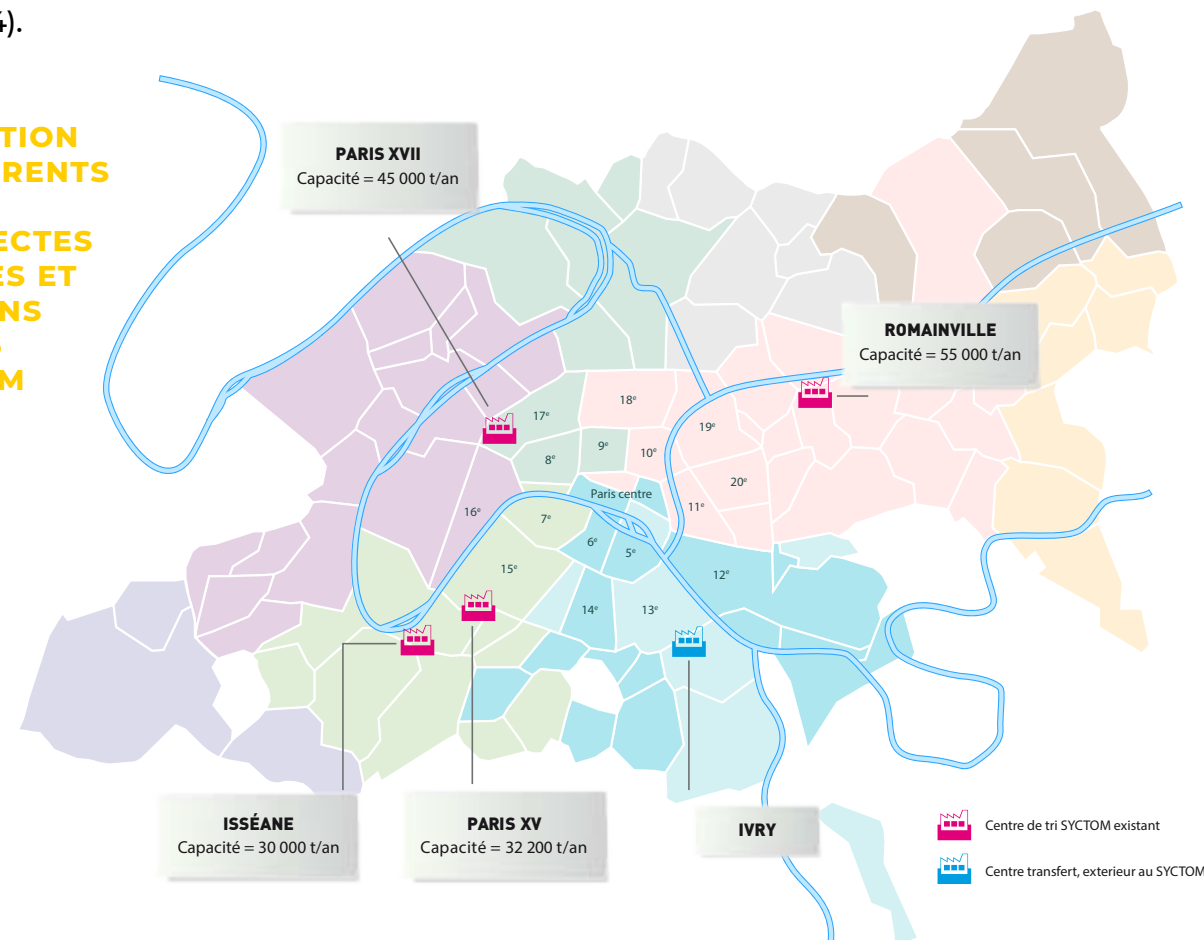
- Paris 15^e ;
- Paris 17^e ;
- Romainville (93) ;
- Isséane (92).

Ainsi que dans un centre de transfert privé en contrat avec le SYCTOM situé à Ivry (94).

Ces déchets sont alors séparés par type de matériaux et dirigés vers les filières de recyclage spécialisées.

En 2021, le montant de la redevance payée par la Ville de Paris au SYCTOM pour le traitement des collectes sélectives du bac jaune est de 16 € par tonne.

IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS CENTRES DES COLLECTES SÉLECTIVES ET LES BASSINS VERSANTS DU SYCTOM



Source : DPE - juillet 2021 à partir du rapport d'activité 2020 du SYCTOM juin 2021

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DU VERRE

Organisation de la collecte :



82 880 bacs mis à disposition des Parisien-ne-s.

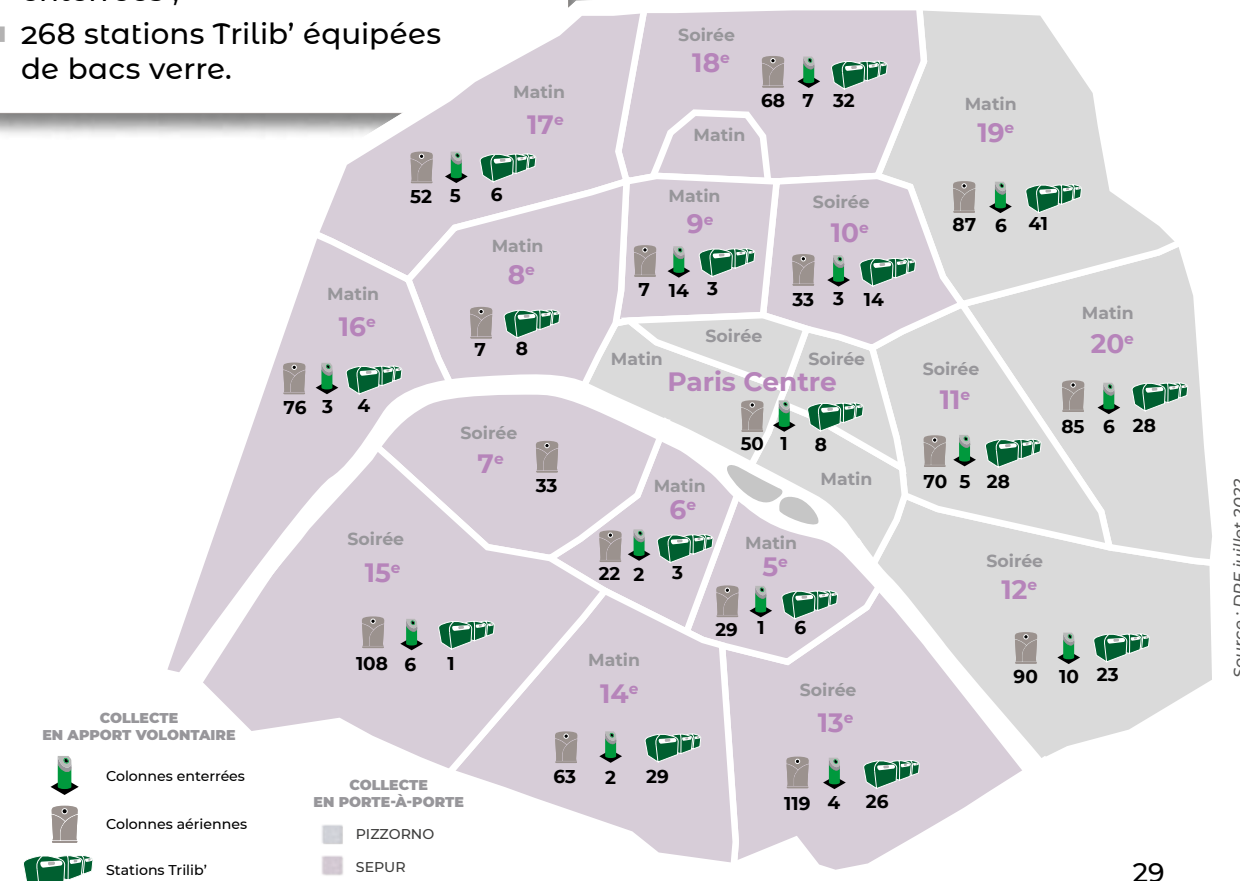
167 services de bennes ont été réalisés en moyenne chaque jour par un équipage composé d'un conducteur et de deux éboueurs avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m³.

Pour la collecte du verre en point d'apport dans l'espace public :

- 1 074 colonnes à verre, dont 75 enterrées ;
- 268 stations Trilib' équipées de bacs verre.

La collecte du verre en porte-à-porte en pied d'immeuble est confiée à des entreprises privées dans le cadre d'un marché public, de même que les dispositifs de colonnes à verre et stations Trilib'.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE EN PIED D'IMMEUBLE



LES CARACTÉRISATIONS DU VERRE

Le verre passe par plusieurs étapes de traitement avant de pouvoir être recyclé. Il doit être trié par taille, puis débarrassé des impuretés qu'il contient (métaux, plastiques, infusibles, etc.), et enfin il est nettoyé de la matière organique.

Un contrôle de conformité aux prescriptions techniques minimales (règles concernant la qualité du verre avant traitement à respecter afin de garantir la reprise du matériau) peut être effectué. Le contrôle de qualité en centre de traitement porte ainsi sur la densité (évaluation de la taille des morceaux de verre), le taux d'impuretés globales (le verre ne doit pas contenir plus de 2 % d'impuretés), la teneur en infusibles (porcelaine, faïence, ciments, etc.).

En 2021, 23 contrôles de qualité ont été réalisés dont 8 sur les Trilib'. 5 ont été déclarés non conformes.



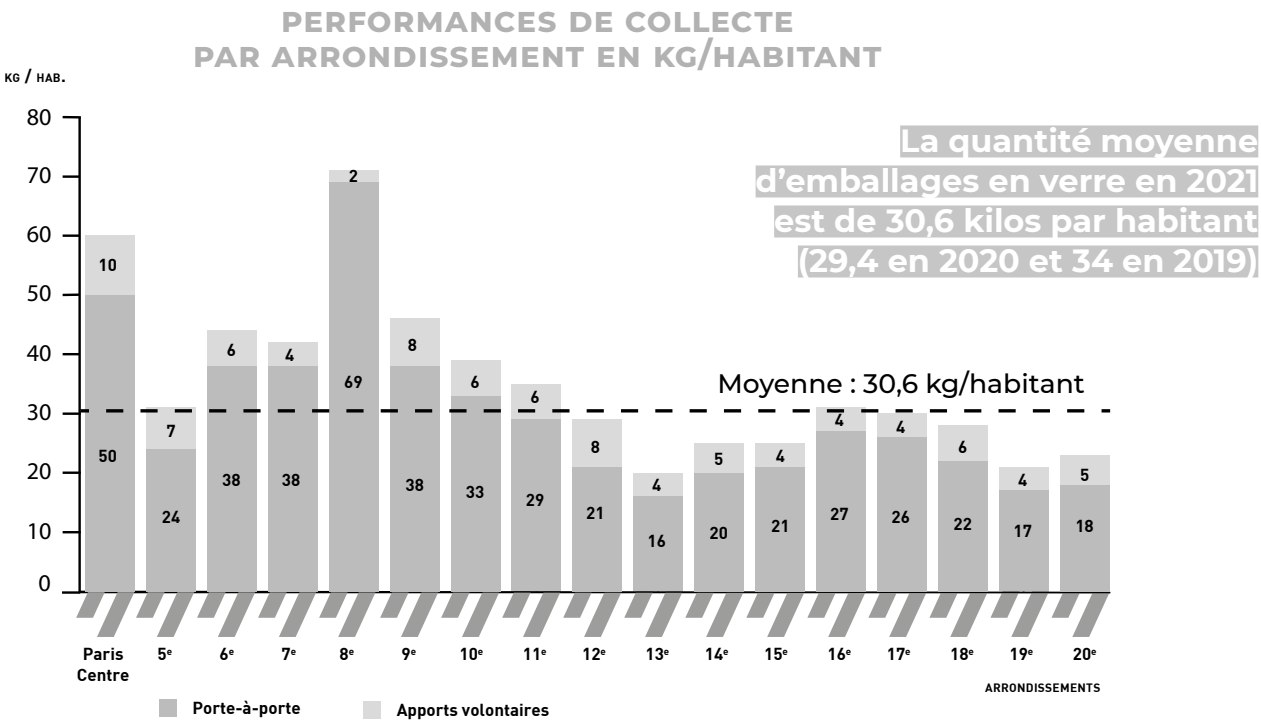
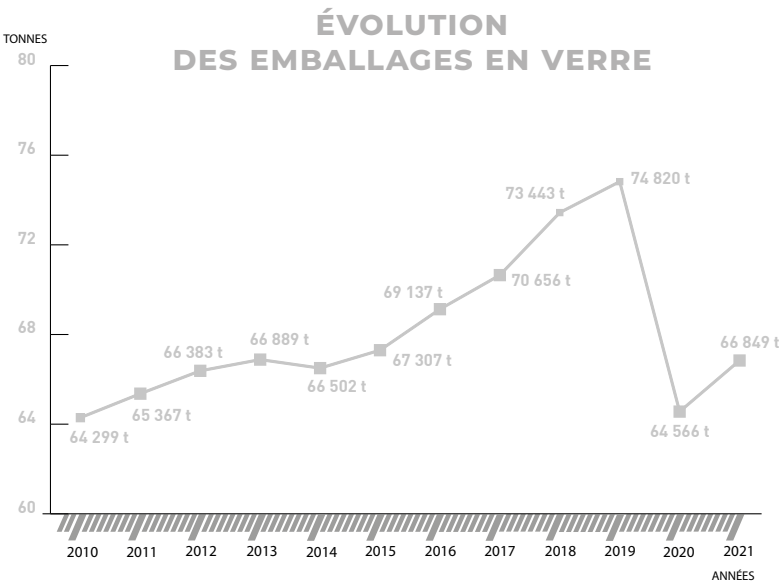
© Ville de Paris - DPE/SES/Apprenti Loïc ERMIT



LES RÉSULTATS 2021 DU VERRE

La crise sanitaire avait entraîné un ralentissement de l'activité en 2020 qui s'était traduit par une baisse des tonnages collectés.

En 2021, les tonnages repartent progressivement à la hausse sans toutefois retrouver le niveau d'avant la crise.



Source : DPE juillet 2022

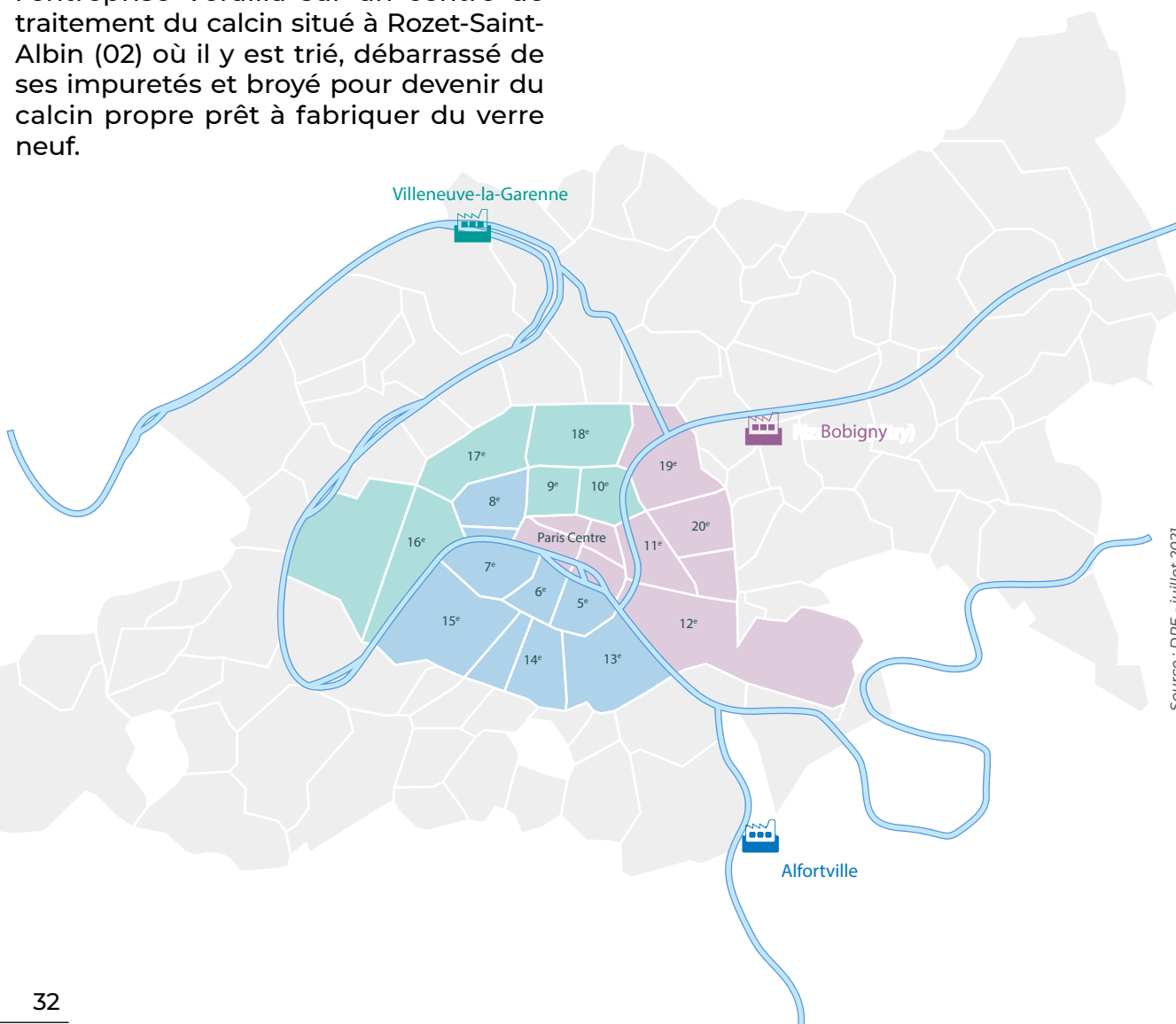
LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

LE TRAITEMENT DU VERRE

Les bennes de la Ville de Paris déposent les déchets verre dans l'un des trois centres de transfert exploités par des entreprises privées pour le compte de la Ville de Paris situés à :

- Villeneuve la Garenne (92) ;
- Bobigny (93) ;
- Alfortville (94).

Le verre est ensuite transféré par l'entreprise Verallia sur un centre de traitement du calcin situé à Rozet-Saint-Albin (02) où il y est trié, débarrassé de ses impuretés et broyé pour devenir du calcin propre prêt à fabriquer du verre neuf.



Source : DPE - juillet 2021

LE CONTEXTE

La réglementation en matière de gestion des déchets a renforcé les objectifs de prévention, de réduction et de valorisation des déchets alimentaires. En effet, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 (loi AGECE) fixe la généralisation du tri

à la source des déchets alimentaires au 31 décembre 2023, pour tous les producteurs de déchets alimentaires, c'est-à-dire les ménages, les collectivités territoriales ainsi que les établissements privés.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION

Signataire du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville de Paris s'est engagée à réduire de moitié le gaspillage alimentaire à Paris d'ici 2025. Le Conseil de Paris a ainsi successivement adopté en 2015 un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire 2015-2020 ainsi qu'un plan alimentation durable, qui prévoit d'augmenter de 50 % en 5 ans, la part de l'alimentation durable dans la restauration collective municipale. Ce plan arrivant à échéance, une concertation avec l'ensemble des acteurs a été engagée fin 2020 et s'est poursuivie en 2021, en vue d'une adoption en 2022.

Dans ce cadre, les Caisses des écoles participent à la valorisation des déchets alimentaires en milieu scolaire, notamment en déployant des équipements dédiés dans les cantines (tables de tri) et en proposant des actions de sensibilisations à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au geste de tri.

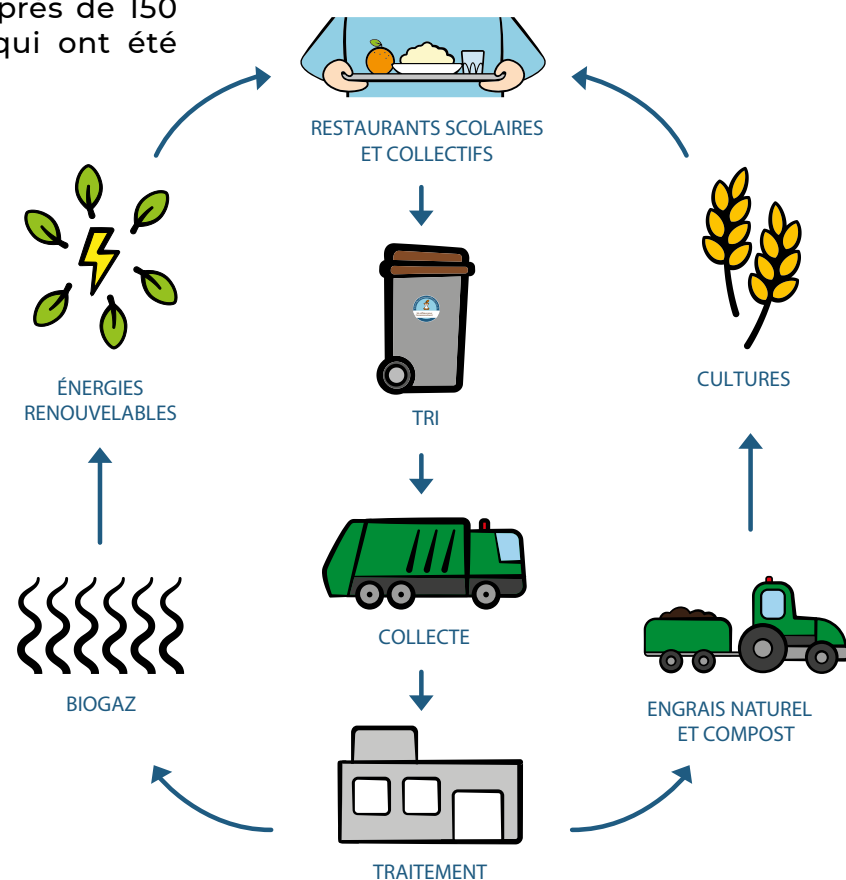


Dans les restaurants administratifs, l'Association d'action Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris (ASPP) mène des actions quotidiennes de lutte contre le gaspillage telles que la quantification à l'avance des menus et des recettes, le don des invendus en fin de semaine, la sensibilisation des équipes à « l'anti gaspi » et au tri des déchets ou encore, la sensibilisation des convives dans les restaurants. Ainsi, en 2021, le poids moyen de déchets collectés est très inférieur à la moyenne nationale avec 74 grammes (contre 130 grammes pour la moyenne nationale).

Au sein des établissements parisiens d'accueil de la Petite Enfance ou des personnes âgées, ce sont près de 150 responsables de cuisine qui ont été formés en 2021.

Par ailleurs, en 2021, 14 marchés alimentaires répartis sur 9 arrondissements étaient dotés d'un dispositif de redistribution volontaire des denrées alimentaires.

Enfin, dans le cadre des Territoires Zéro Déchet, plusieurs actions ont été menées dès le démarrage à l'automne 2021 pour inciter les Parisien·ne·s à trier leurs déchets alimentaires : animations sur les marchés alimentaires pour renforcer la promotion des points d'apport volontaire de déchets alimentaires et ateliers autour du gaspillage alimentaire.



LA VALORISATION LOCALE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis 2010, la Direction de la Propreté et de l'Eau déploie et accompagne des projets de compostage de proximité initiés et/ou animés par des collectifs d'habitants ou des associations.

LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

591 sites de compostage installés dans les copropriétés (+61 par rapport à 2020), avec 104 nouvelles demandes en 2021. 24% des sites sont dans le parc des bailleurs sociaux et 76 % dans le parc privé.

418 composteurs collectifs installés au sein d'établissements publics (+ 25 par rapport à 2020) :

■ 298 dispositifs de compostage dont 94 lombricomposteurs collectifs, dans les établissements scolaires, majoritairement des écoles maternelles et élémentaires, en appui de projets de jardins pédagogiques ou dans le cadre de projets environnementaux ;

■ 24 dans les crèches, dans le respect des règles sanitaires s'appliquant dans ces établissements ;

■ 96 dans des services publics dont 20 sites de la Ville de Paris et 76 autres établissements institutionnels (Brigade de Sapeurs Pompiers Paris, Samu Social, etc.), le plus souvent pour valoriser les biodéchets produits sur place à destination des agents ;

■ 47 composteurs de quartier à fin 2021 dans 13 arrondissements, avec l'ouverture de huit nouveaux sites (quatre dans des jardins partagés, deux sur voirie, deux dans des établissements publics).

La liste complète des composteurs de quartier est disponible sur paris.fr

Appel à projet pour le compostage de proximité

En 2021, la Ville de Paris a lancé son premier appel à projets sur le compostage de proximité afin de soutenir les projets de compostage dans leur diversité. Cet appel à projets vise ainsi à soutenir des initiatives de compostage dans l'espace public, dans les cours d'immeubles ou encore dans les équipements publics municipaux, mais aussi des installations plus innovantes allant jusqu'à des solutions semi-industrielles de proximité. 33 projets ont été déposés, expertisés par les services techniques et soumis à des jurys associant les arrondissements. Les projets lauréats seront mis en œuvre dès 2022, pour continuer à inscrire le compostage comme l'une des solutions de valorisation des déchets alimentaires des Parisien·ne·s, complémentaire à la collecte dans les immeubles des 2^e, 12^e et 19^e arrondissements et sur les marchés alimentaires.



LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

Relance des campagnes de distribution aux habitant·e·s

Les campagnes de distribution de lombricomposteurs individuels rencontrent toujours un vif succès. Menées en partenariat avec les mairies d'arrondissements volontaires, chaque Parisien·ne reçoit gratuitement un lombricomposteur ainsi qu'une formation délivrée par un maître composteur.

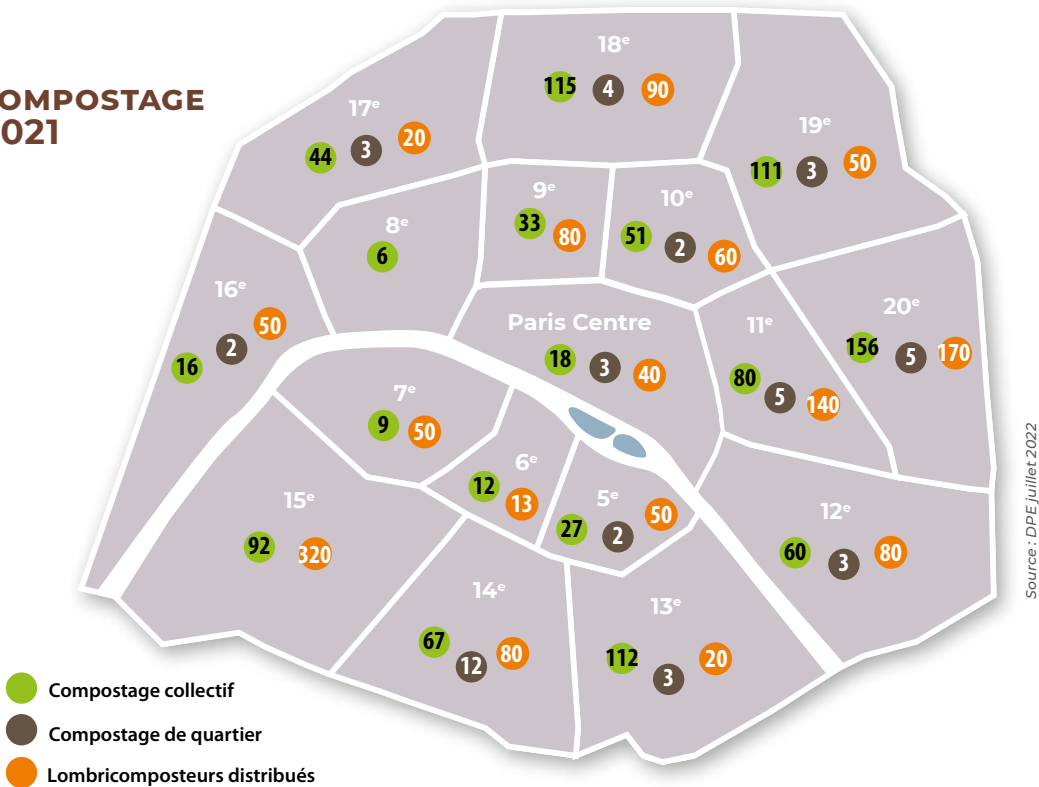
Ces campagnes se sont poursuivies en 2021 avec des formations assurées en distanciel, permettant de s'adapter aux contraintes sanitaires. Au total, 1 313 équipements ont été distribués en 2021 dans 15 Mairies d'arrondissement, portant ainsi à 5 652 le nombre de lombricomposteurs attribués depuis le démarrage des campagnes de dons.

Enquête de suivi des lombricomposteurs

Une nouvelle enquête d'évaluation a été réalisée en 2021 auprès de 1 000 Parisien·ne·s ayant reçu un lombricomposteur en 2019. Sur 444 réponses (soit 46 % des personnes interrogées), on relève notamment qu'entre 500 g et 1,5 Kg de déchet sont valorisés par semaine et par appareil. S'agissant du lombricompost produit, il est utilisé dans le foyer (80 %) ou auprès du voisinage (9 %). Seules 19 % des personnes interrogées ont déclaré ne plus utiliser leur lombricomposteurs, majoritairement en raison du décès des vers (55 %) et plus faiblement de la présence de moucheron (24 %).



LE COMPOSTAGE EN 2021



L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

LE DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT SUR LES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Faisant suite au succès de l'expérimentation des points d'apport des déchets alimentaires des ménages menée sur 6 marchés à partir de septembre 2020, la Ville de Paris a décidé d'étendre le dispositif à l'ensemble des marchés alimentaires disposant d'une collecte des biodéchets des commerçants, afin de bénéficier d'une collecte déjà existante et donc de proposer un nouveau service aux habitants.

En 2021, le dispositif a ainsi été étendu à **50 nouveaux marchés**, chaque lancement s'accompagnant de la distribution d'un kit de pré tri à domicile (sacs et bioseaux) et d'animations de sensibilisation auprès des Parisien·nes. Sur ces 56 marchés équipés de ces points d'apport, 8 sont accessibles 24/24h sur les marchés couverts et 48 sur les marchés découverts, accessibles aux heures et jours de marchés.

On estime à près de 400 tonnes la quantité de déchets alimentaires collectée sur ces nouveaux points d'apport dans l'espace public qui permettent de s'adapter aux modes de vie des Parisien·ne·s en s'inscrivant sur leurs trajets quotidiens. Le déploiement de ce dispositif se poursuivra en 2022 avec l'objectif de le pérenniser et de le rendre accessible en continu sur chacun des marchés alimentaires.



PARIS
APPORTER ICI
VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE EN PIED D'IMMEUBLE

Déployée depuis le mois de mai 2017, la collecte en porte-à-porte en pied d'immeuble des déchets alimentaires des ménages des 2^e et 12^e arrondissements s'inscrit dans la trajectoire « zéro déchet non valorisé » initiée par la Ville de Paris dès 2014. Elle s'est étendue à l'automne 2019, pour les ménages du 19^e arrondissement.

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS PRODUITS PAR LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Les biodéchets produits par l'administration parisienne bénéficient également d'une collecte en porte-à-porte en pied d'immeuble.

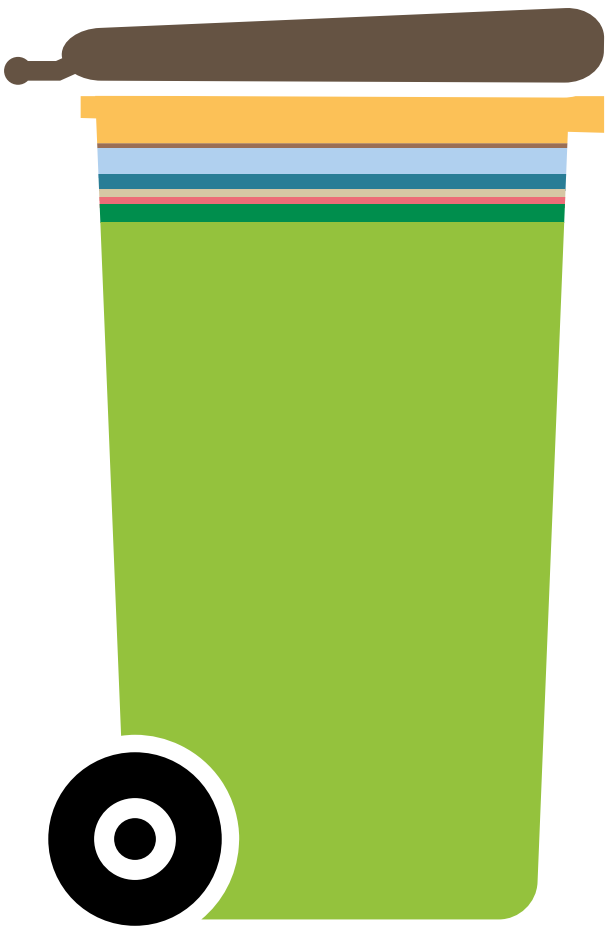
Organisation de la collecte :



5 640 bacs mis à disposition.

37 services de bennes ont été réalisés en moyenne chaque jour. Chaque service est réalisé par un équipage composé d'un conducteur et de deux éboueurs avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m³.

LES CARACTÉRISATIONS DES BACS DE DÉCHETS ALIMENTAIRES

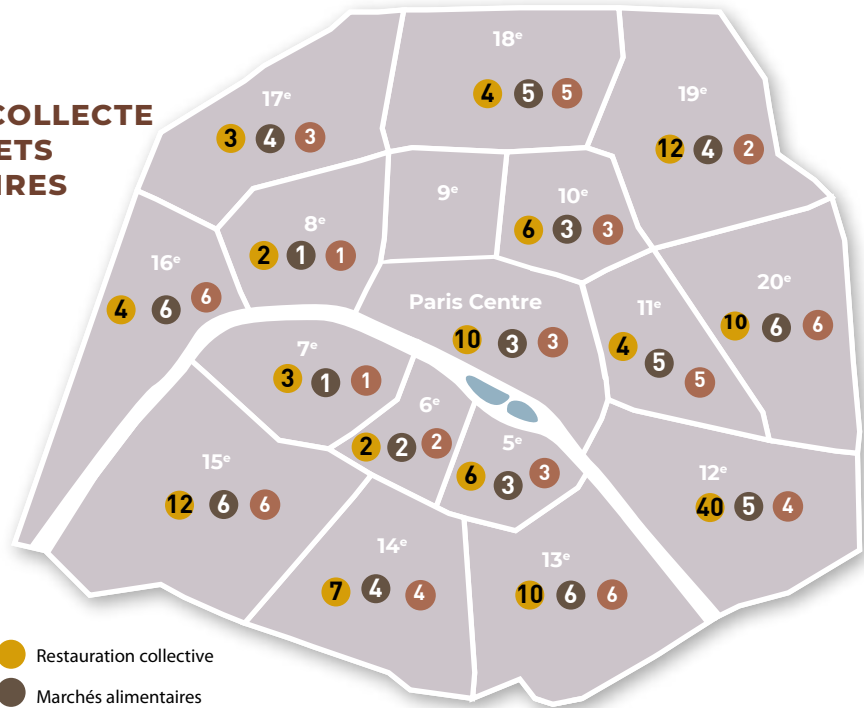


- 7,8 % AUTRE
- 0,7% SACS OPAQUES
- 5,2 % SACS TRANSPARENTS
- 2,2 % TEXTILES SANITAIRES
- 0,8 % CARTONS
- 0,9 % PAPIERS
- 3,7 % PAIN
- 78,7 % RESTES ALIMENTAIRES

Caractérisations faites par le SYCTOM sur le marché de boulevard Brune Raspail (Paris 14^e).

En 2021, cela représente 141 sites proposant de la restauration collective et 55 marchés alimentaires.

SITES DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



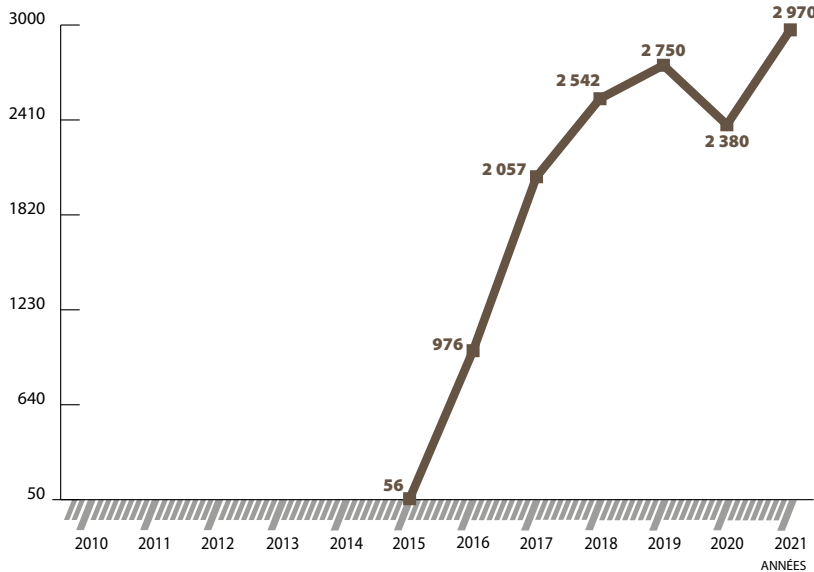
- Restauration collective
- Marchés alimentaires
- Apport volontaire sur les marchés

Source : DPE juillet 2022

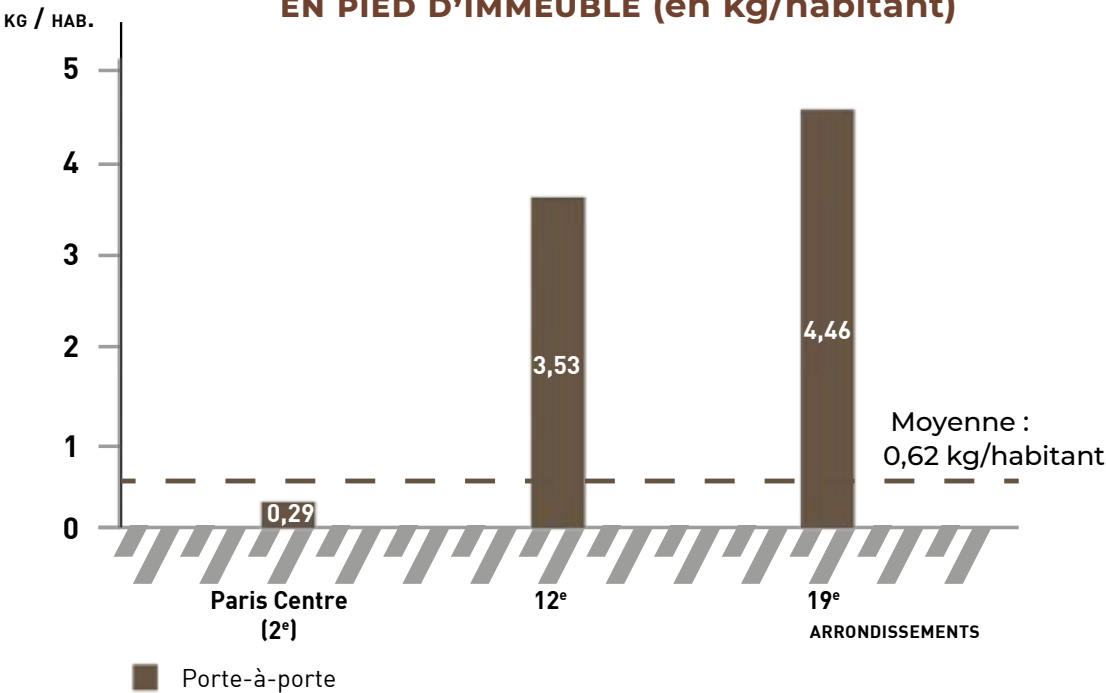
LES RÉSULTATS 2021 DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

En 2021, les quantités de déchets alimentaires collectés en porte-à-porte en pied d'immeuble et sur les marchés alimentaires sont en hausse de 24,8 % par rapport à l'année 2020 (au cours de laquelle les collectes ont été arrêtées durant le premier confinement, de mars à mai 2020)

ÉVOLUTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



PERFORMANCES DE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE EN PIED D'IMMEUBLE (en kg/habitant)



Source : DPE juillet 2022

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les bennes de la Ville de Paris déposent les déchets alimentaires dans l'une des installations exploitées par le SYCTOM (centres de transfert) et situées à Saint-Denis (93), Stains (93) et Limeil-Brévannes* (94), ce dernier site ayant été remplacé courant 2021 par celui de Villeneuve St Georges (94).

En 2021, près de 53 % des déchets alimentaires sont traités et valorisés en Ile-de-France (43 % en 2020) et environ 75 % à moins de 200 kilomètres de Paris.

- **Agri Dondaine Energie-Provency (89) :** 1,2 % des déchets
- **Bassee Biogaz - Nogent-sur-Seine (77) :** 17,9 % des déchets
- **Bee & Co - Vitry-sur-Seine (94) :** 0,7 % des déchets
- **Biodeck - Joigny (89) :** 0,8 % des déchets
- **Biométha - Saint-Crépin (60) :** 1,2 % des déchets
- **Bionerval - Passel (60) :** 10,4 % des déchets ;
- **DM Compost - Valenton (94) :** 0,7 % des déchets ;
- **Eco-Bio-Recycle - Etreville (27) :** 6,7 % des déchets ;
- **Ecosite de Vert-le-Grand (91) :** 2,0 % des déchets ;
- **Equimeth-Moret-Loing-et-Orvanne (77) :** 7,1 % des déchets ;
- **Gatinais Biogaz-Château-Renard (45) :** 2,7 % des déchets ;
- **La Ferme du Rail - Paris (75) :** 0,4 % des déchets ;
- **La Grande Panse - Domercy-sur-Cure (89) :** 2,2 % des déchets ;
- **Les Alchimistes - Stains (93) :** 0,6 % des déchets.
- **Manscourt - Hartennes-et-Taux (02) :** 0,3 % des déchets.
- **O'Terres Energies-Ussy-sur-Marne (77) :** 23,3 % des déchets.
- **Panaïs Energie-Thennelières (10) :** 19,7 % des déchets.
- **Sologne Agri Métha-Lamotte-Beuvron (41) :** 2,2 % des déchets.

En 2025, le SYCTOM ouvrira une unité de méthanisation à Gennevilliers (92), permettant de valoriser 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an.

+ concernant les déchets verts (feuilles mortes), la Ville de Paris a utilisé en 2021 le centre de transfert de Gennevilliers Suez (92).

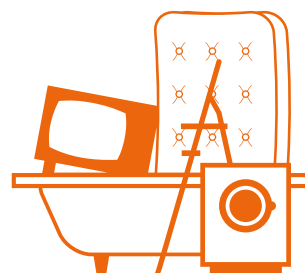
* le site de Limeil avait été utilisé en remplacement de celui de Villeneuve Saint-Georges qui était fermé pour travaux.

LES DÉCHETS DITS « OCCASIONNELS » ET LEUR RÉEMPLOI

LE CONTEXTE

Du fait de leur poids et de leur volume, certains déchets ne sont pas pris en charge par la collecte régulière. Ils correspondent aux objets encombrants : mobilier, matelas, gros électroménager, gravats, pneus, déchets verts, voire déchets dangereux...

La Ville de Paris offre aux Parisien·ne·s un service gratuit et efficace de prise en charge, sur rendez-vous, de leurs objets, déposés sur le trottoir au pied de leur immeuble.



Afin de lutter contre les dépôts sur la voie publique qui n'auraient pas fait l'objet de prise de rendez-vous préalable, des campagnes de sensibilisation sont menées, notamment en lien avec les gardien·ne·s d'immeubles, doublées d'actions de verbalisation.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION

SOUTIEN À L'ACTION DES RESSOURCERIES/ RECYCLERIES

Les ressourceries, comme les recycleries, contribuent activement à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi. Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces lieux constituent d'excellents vecteurs de sensibilisation pour une consommation plus responsable grâce aux ateliers, animations et événements qu'ils organisent régulièrement à destination des Parisien·ne·s.

En 2021, 12 lieux de réemploi, gérés par 11 associations et leurs salariés, bénéficiaient ainsi du soutien sur le long terme de la Ville de Paris, au moyen de

conventions pluri-annuelles d'objectifs d'une durée de trois ans. Depuis 2015, la Ville de Paris a ainsi soutenu le réseau des ressourceries et des recycleries à hauteur de 1,3 M € en investissement et plus de 3 M€ en fonctionnement pour développer leurs activités.

Il existe aujourd'hui 19 ressourceries/recycleries actives sur le territoire parisien, situées sur 11 arrondissements, et qui ont permis en 2021 de détourner 4 798 tonnes de déchets de l'incinération ou de l'enfouissement.

Deux nouvelles structures du réemploi ont ouvert leurs portes et ont été inaugurées en 2021 :

■ **Envie Le Labo**, recyclerie spécialisée dans les Déchets d'Équipements électriques et électroniques (DEEE/D3E), située au 10, rue Julien Lacroix (20^e). Né de la volonté de la Ville de Paris, des habitants du 20^e arrondissement et de la fédération Envie de voir émerger un lieu novateur qui conjugue engagement social et savoir-faire écologique, l'éco-lieu Envie Le Labo, inauguré en mars 2021, apporte ainsi des solutions concrètes aux citoyens pour les accompagner vers des modes de vie et de production durables. Sur une surface de 553 m², Envie Le Labo rassemble des activités comme la réparation d'appareils électroménagers, la collecte d'anciens appareils ou encore l'achat de l'électroménager reconditionné à moindre coût. Des événements gratuits autour de la lutte contre le gaspillage ou des visites pédagogiques y sont régulièrement organisés, permettant à plus de 1 200 personnes de participer à des temps de sensibilisation depuis son ouverture.

■ **La Fabrique 230**, ressourcerie généraliste, située au 77, rue Castagnary (15^e).

Cette ressourcerie, installée dans des locaux du bailleur Paris Habitat, est la première à s'installer dans cet arrondissement. Animée par la Fondation de l'Armée du Salut-France, elle emploie 8 salariés en insertion et propose une grande variété d'objets qui ont été valorisés pour une seconde vie. Fin 2022, une « bricothèque », installée 11, boulevard Lefebvre (15^e) s'adosera à la ressourcerie.

FOCUS SUR LES ACTIONS HORS LES MURS

Du fait de leur rayonnement local, les ressourceries/recycleries constituent des acteurs à part entière pour accompagner le changement de comportement au plus près des habitant·es.

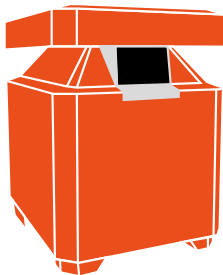
Ainsi, après une année 2020 difficile, **les Ressourceries Ephémères** ont pu reprendre en 2021. Proposées directement au pied d'un immeuble, grâce à la mobilisation des bailleurs sociaux et d'associations locales soutenues par la Ville de Paris, elles permettent le tri d'objets apportés par les habitants ou récupérés à domicile. Les objets collectés font peau neuve puis sont vendus à bas prix ou donnés via une boutique solidaire créée pour l'occasion. Les plus abîmés sont recyclés. En parallèle, des ateliers gratuits de réparation ou de création sont proposés aux enfants et aux adultes. En 2021, les Ressourceries Ephémères ont permis de collecter environ 4 000 kg d'objets.

Par ailleurs, **la Ressourcerie des Batignolles s'est associée aux équipes de permanence Trimobile du 17^e arrondissement**, afin de sensibiliser les Parisien·ne·s et de valoriser les objets pouvant être réemployés. En moyenne, la ressourcerie valorise 250 kg de déchets par permanence. Ce gisement ne va donc pas en déchèterie, mais est revendu à prix solidaire au sein de la boutique gérée par la ressourcerie.

SOUTIEN AUX DISPOSITIFS LIÉS À LA RÉPARATION ET À LA VALORISATION

En complément des ressourceries/recycleries, la Ville de Paris soutient et accompagne un réseau d'acteurs qui contribuent activement et concrètement à réduire les déchets des Parisien-ne-s.

Depuis 2019, le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR), qui regroupe les différents ateliers vélos participatifs et solidaires parisiens, coordonne la récupération et le suivi des épaves de vélos qui sont traitées dans les recycleries membres de l'association. En 2021, 480 épaves et une centaine de roues de vélos ont ainsi été récupérées.



Collecte et valorisation des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

La Ville de Paris a lancé en 2011 un premier appel à projets pour la mise en place et l'exploitation privative de borne à textiles usagés sur le domaine public.

L'objectif de cette collecte est de détourner le flux de l'incinération vers le réemploi et les filières de recyclage adaptées. En 2021, un nouvel appel à projets a été lancé, donnant lieu à la conclusion de 3 nouvelles conventions d'occupation du domaine public, d'une durée de 3 ans.

Le territoire parisien est réparti ainsi :

- **Ecotextile** : Paris Centre, 7^e, 8^e, 14^e, 15^e arrondissements ;
- **Le Relais 75** : 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 20^e arrondissements ;
- **Le Relais Val-de-Seine** : 16^e, 17^e, 18^e, 19^e arrondissements.

En 2021, le parc de bornes textile se compose de 250 conteneurs dans l'espace public qui ont permis de collecter 2 700 tonnes, destinées à 60 % au réemploi et à 37 % au recyclage et à la valorisation matière.

Soutien à l'organisation de collectes solidaires de proximité.

Ce dispositif, adapté à la densité et aux particularités de Paris, est proposé dans l'ensemble des arrondissements. Il fonctionne aujourd'hui grâce au partenariat entre Emmaüs et 2 éco-organismes :

- **Ecologic** : dans les 5^e, 6^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements
- **Ecosystem** : Paris Centre et dans les 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Les collectes solidaires permettent la collecte de gros électroménager, petits appareils (mixeurs, aspirateurs, téléphones portables, etc.), de matériels informatiques, téléviseurs mais également de textiles, livres et bibelots.

En 2021, Ecosystem a organisé 123 collectes solidaires et collecté un peu plus de 107 tonnes, grâce aux dons de 14 591 habitants des 15 arrondissements. Quant à Ecologic, il a organisé en 2021, 24 collectes solidaires et collecté 48 tonnes, grâce aux dons de 2 908 habitants des 5 arrondissements.

Dans le cadre des Territoires Zéro déchet, plusieurs actions ont été menées fin 2021 pour valoriser le réemploi et prévenir les déchets occasionnels : vide-greniers et braderies, opérations de collecte de jouets, ateliers de réparation et/ou de fabrication à partir de matériaux récupérés /Repair café et événements festifs autour du troc et du don (type gratifieria).

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS OCCASIONNELS

La Ville de Paris offre aux Parisien-ne-s deux modes de prise en charge différents et complémentaires pour les déchets occasionnels :

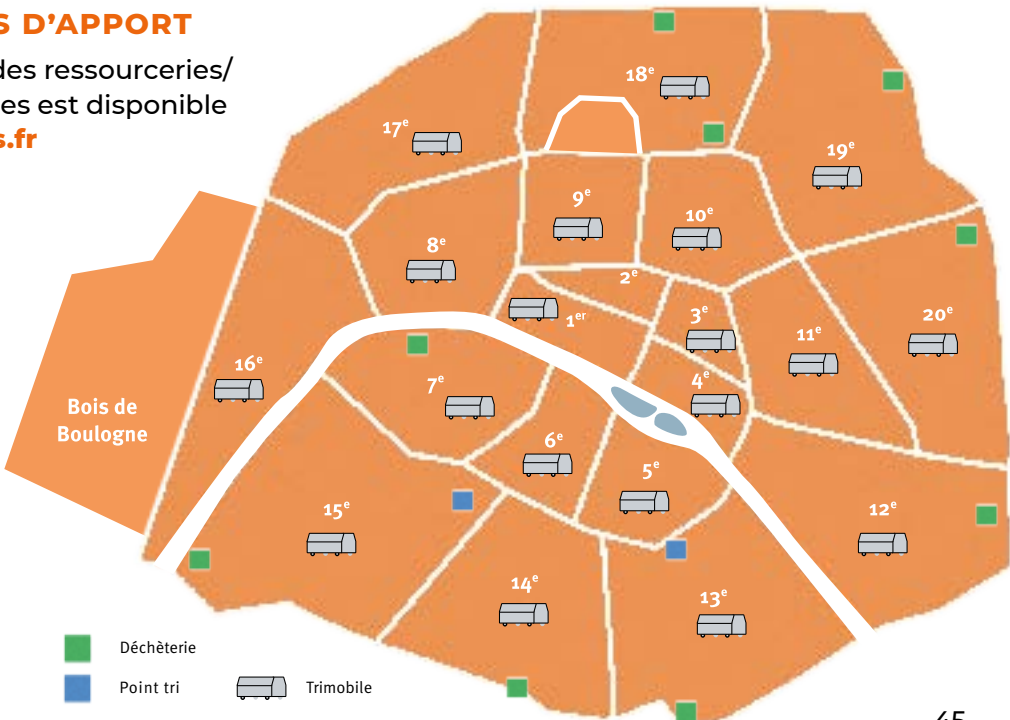
- **L'enlèvement gratuit des encombrants** (dans la limite d'un volume inférieur à 3 m³) au pied de leur immeuble, sur simple prise de rdv avec le service en ligne RAMEN (<https://teleservices.paris.fr/ramen>) ou en appelant au 3975.



- **L'apport** dans l'une des neuf « Déchèteries-Espaces tri » ou sur l'un des sites « espaces tri mobiles » ou dans l'une des « ressourceries ». Ce mode de collecte est minoritaire sur Paris.

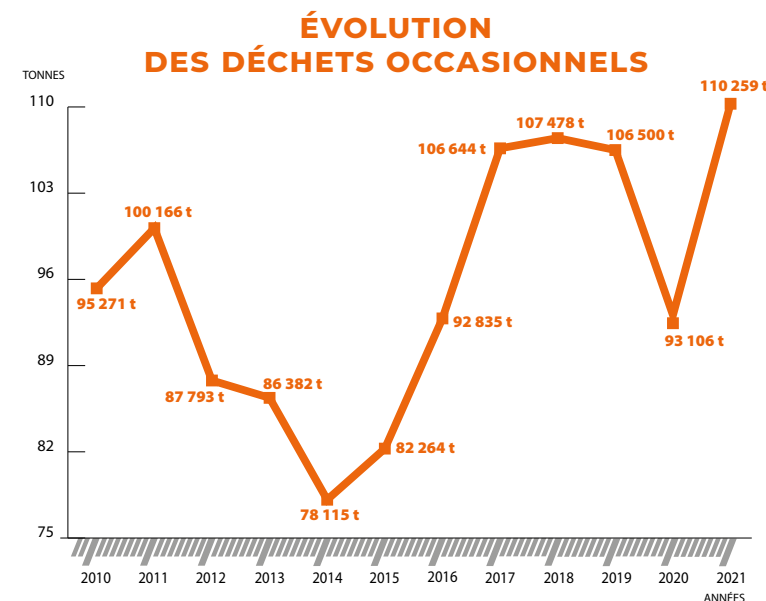
POINTS D'APPORT

La liste des ressourceries/recycleries est disponible sur paris.fr



LES RÉSULTATS 2021 DES DÉCHETS OCCASIONNELS

En 2021, le nombre d'enlèvements d'objets encombrants est de 1 255 512. Ce chiffre est en hausse comparé à 2020 (+ 19,7 %) mais également par rapport à 2019 (+ 7 %). Toutefois, la part des dépôts sauvages sans prise de rendez-vous est en recul et ce, pour la première fois depuis trois ans avec 32 % du total collecté (36 % en 2020 et 34 % en 2019).



LES ENCOMBRANTS COLLECTÉS EN PORTE-À- PORTE ET EN DÉCHÈTERIES S'ÉLÈVENT À 110 259 TONNES SOIT +18,4 % COMPARÉ À 2020 DONT :



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

1 655 tonnes collectées
(-23,7 % par rapport à 2020
et -22,8 % p/r 2019)

L'agrément d'OCAD3E, en qualité d'organisme coordonnateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers a été prorogé jusqu'au 01er juillet 2022. Les sociétés Ecosystem et Ecologic ont donc été réagrées pour l'ensemble des DEEE, à l'exception des matériels d'éclairage et des panneaux photovoltaïques.



LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

15 088 tonnes collectées
(+19,8 % par rapport à 2020
et +16,5 % p/r 2019)

La Ville de Paris a installé, depuis octobre 2013, des caissons spécifiques pour trier le mobilier dans les déchèteries et certains points relais. Ces déchets intégreront des filières de valorisation et de recyclage, relevant d'une convention signée entre le SYCTOM et l'éco-organisme Eco-mobilier.



LES DÉCHETS DANGEREUX

354 tonnes collectées
(-1,1 % par rapport à 2020
et -6 % p/r 2019)



LES DÉCHETS DE GRAVATS

37 287 tonnes collectées
(+22,3 % par rapport à 2020
et -1,7 % p/r 2019)



LES DÉCHETS DE FERRAILLE

1 375 tonnes collectées
(-15,2 % par rapport à 2020
et -17,2 % p/r 2019)

Source : DPE juillet 2022

LE CONTEXTE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe un objectif de réduction des déchets collectés de -10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020. À Paris cet objectif a été atteint en 2020.

La pandémie COVID-19 qui a perturbé en 2020 la vie des Parisien-ne-s, des activités commerciales et touristiques et des modes de consommation a impacté logiquement la production de déchets ainsi que leur gestion. Ces impacts se sont encore fait ressentir au début de l'année 2021.

L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

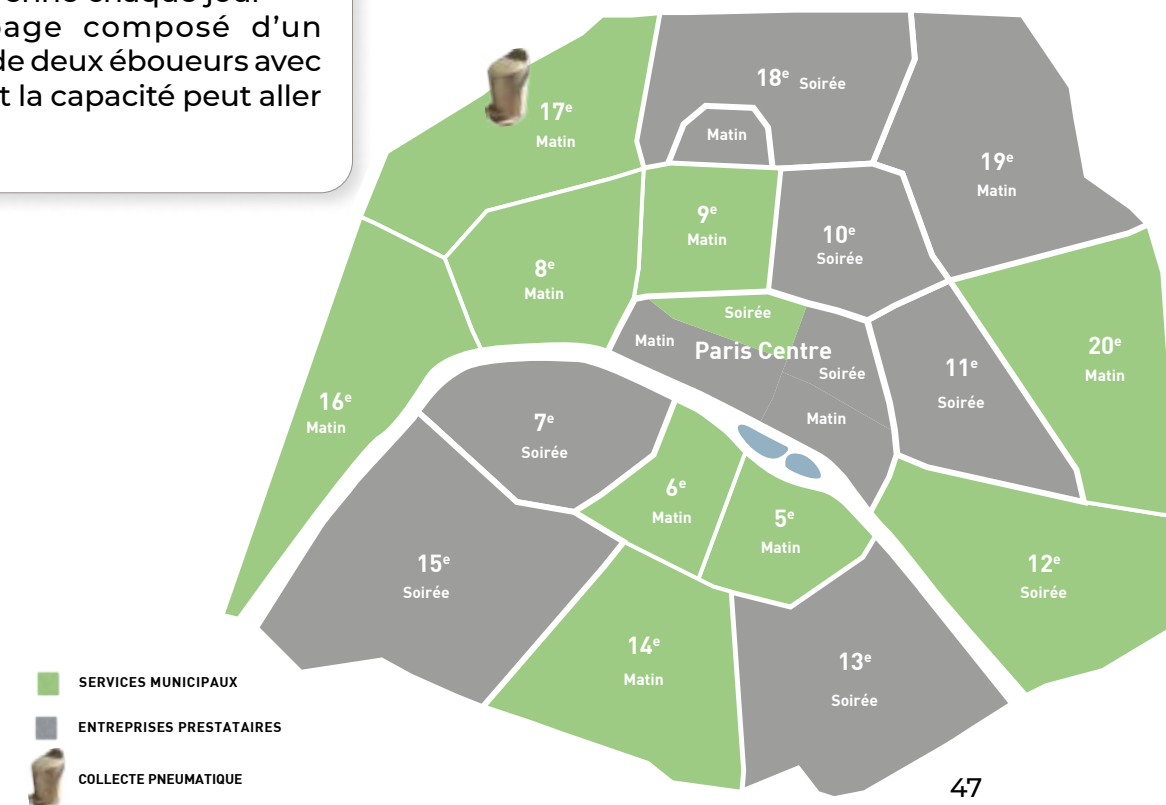
Organisation de la collecte :



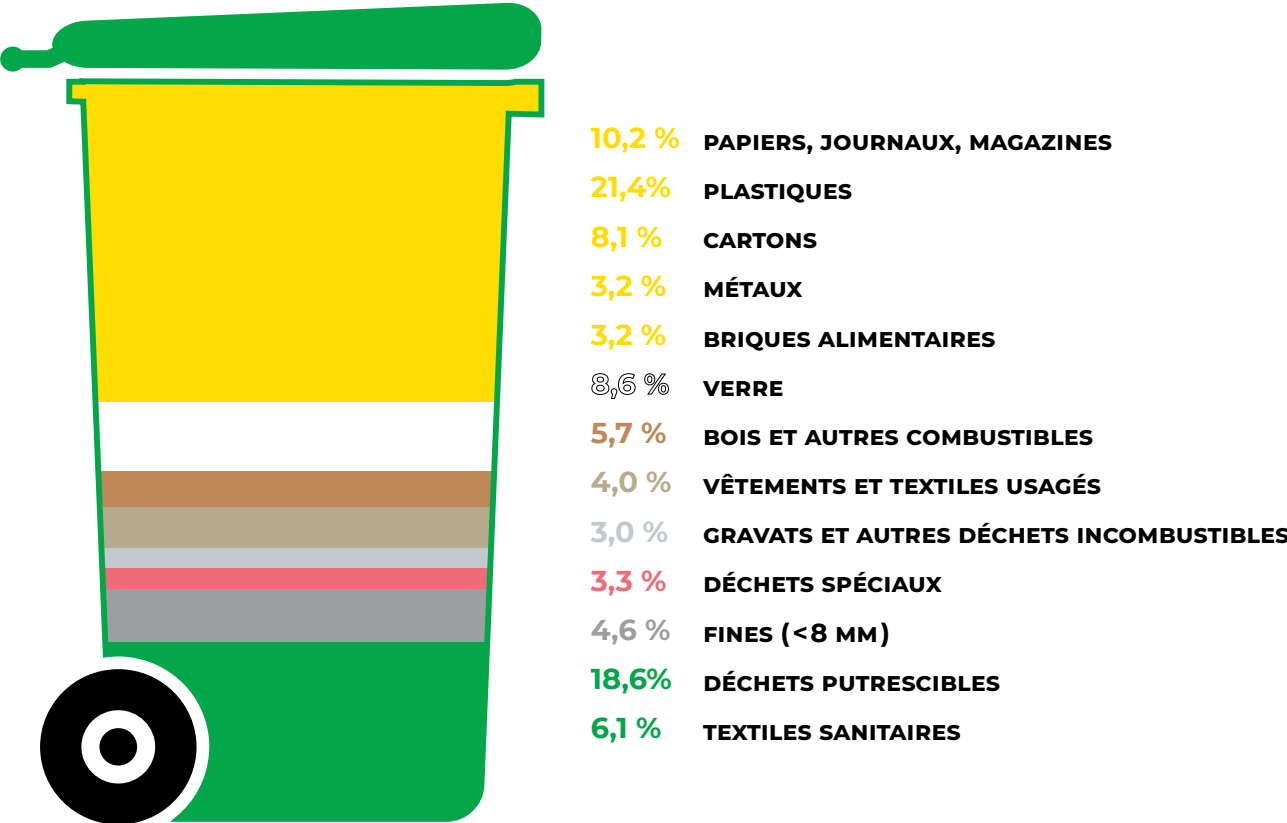
142 485 bacs mis à disposition des Parisien-ne-s

408 services de bennes ont été réalisés en moyenne chaque jour par un équipage composé d'un conducteur et de deux éboueurs avec une benne dont la capacité peut aller de 8 à 20 m³.

ORGANISATION DE LA COLLECTE



LES CARACTÉRISATIONS DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

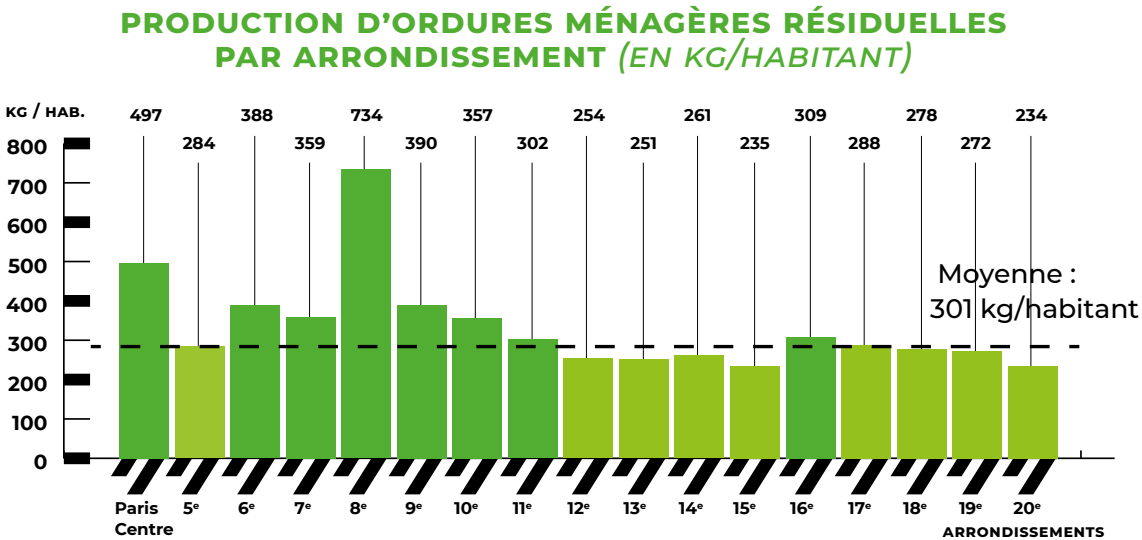
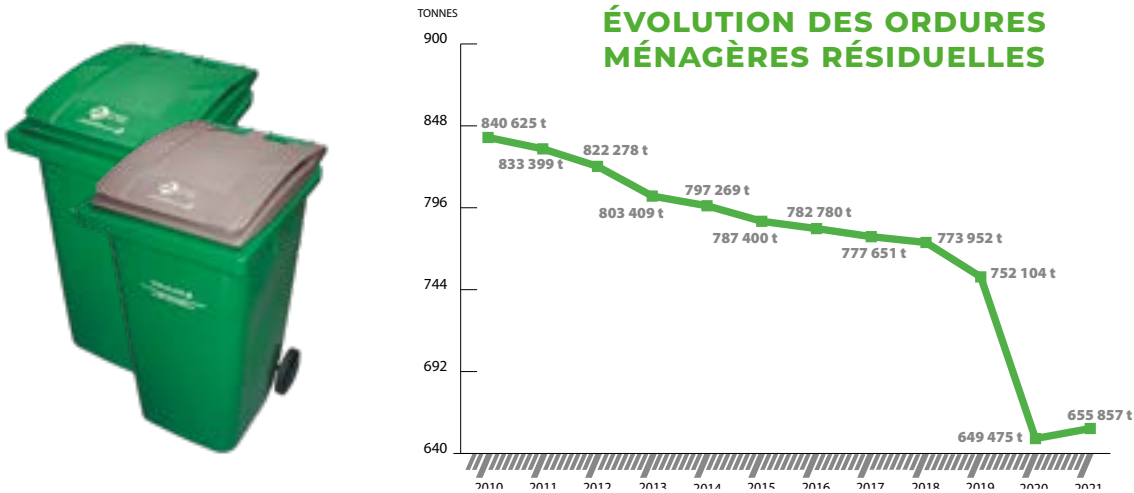


Source : DPE

La composition du contenu du bac est analysée selon une méthode de comptage dite MODECOM mise au point par l'ADEME (données 2021).

LES RÉSULTATS 2021 DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées est en hausse de 1 % comparé à 2020 (en baisse de 12,8 % par rapport à 2019).



Source : DPE juillet 2022

La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles est de 301 kg par habitant en 2021 contre 293 kg en 2020 et 341 kg par habitant en 2019. Cette tendance à la baisse est notamment corrélée avec la hausse des tonnages de

multi-matériaux, liée au déploiement des dispositifs d'optimisation du tri sélectif. Elle doit toutefois s'entendre dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les bennes de la Ville de Paris déposent les déchets d’ordures ménagères résiduelles dans l’une des installations exploitées par le SYCTOM (usines de valorisation énergétique ou centres de transfert). Y sont également déposés les refus de tri des autres collectes de déchets ménagers.

Les usines d’incinération du SYCTOM sont situées à Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux. Huit centres privés sont utilisés en complément (Argenteuil, Sarcelles, Saint-Thibault-des-Vignes, etc.). L’électricité produite à partir de l’incinération sert au fonctionnement de l’usine, le surplus étant vendu à ERDF. La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) utilise la vapeur issue des usines d’incinération pour alimenter en chauffage 300 000 équivalent-

logements de 70 m² (900 000 tonnes de CO² économisées par rapport à une production thermique classique).

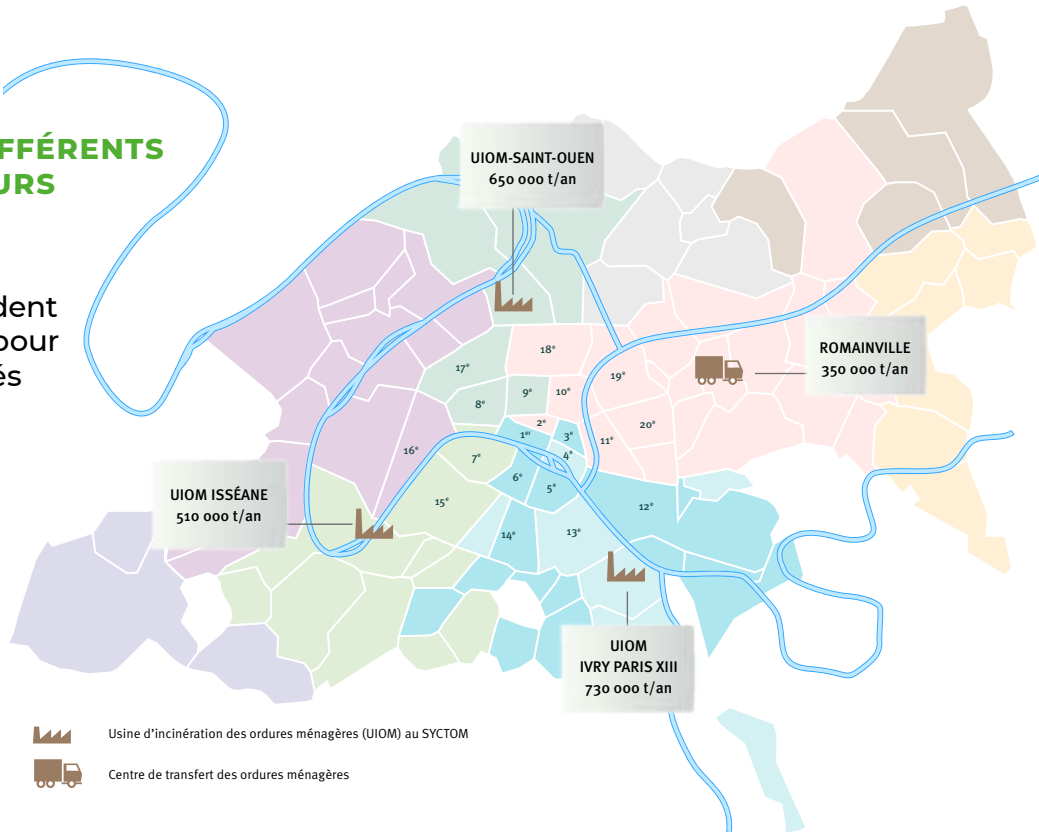
Des métaux sont extraits en grande quantité des résidus d’incinération pour être recyclés.

Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Le SYCTOM conduit par ailleurs, à la demande des élus, des études sur ce volet afin d’appréhender les meilleures techniques de traitement des mâchefers. Les résidus d’épuration des fumées (REFIOM) ne sont pas valorisables et sont envoyés en Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) compte tenu de leur concentration en polluants.

Informations disponibles sur : www.syctom-paris.fr

IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS INCINÉRATEURS ET LEURS BASSINS VERSANTS

Les quantités indiquées sur cette carte correspondent aux capacités des usines pour l’ensemble des collectivités adhérentes du SYCTOM



Source : DPE - juillet 2022 à partir du rapport d'activité 2020 du SYCTOM juin 2021

Les indicateurs financiers sont calculés sur la base du compte administratif 2021 approuvé par la délibération 2022 DFA 15 du Conseil de Paris du 31 mai au 3 juin 2022.

Depuis 2019, les collectivités ayant institué la TEOM et la taxe de balayage peuvent présenter dans un même état annexe les dépenses et recettes afférentes aux deux compétences, possibilité employée par la Ville de Paris. Le périmètre du RPQS est plus restreint que celui de cet état annexe et se limite au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, les coûts complets aidés résultent de retraitements de cet état annexe pour isoler les seuls coûts relevant de ce périmètre. Ces coûts sont présentés hors taxe tandis que l’état annexe est présenté toutes taxes comprises, conformément à la réglementation.

LES DEPENSES ET RECETTES 2020

Section d’investissement

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D13.1
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)		
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		33 497 041,27
20	Immobilisations incorporelles	377 872,52
21	Immobilisations corporelles	5 518 860,63
23	Immobilisations en cours	27 600 308,12
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		24 000,00
204	Subvention d'équipement versées	24 000,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		33 521 041,27
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		33 521 041,27

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		1 245 462,40
13	Subventions d'investissement	1 245 462,40
Autres recettes éventuelles		149 937,81
23	Immobilisations en cours	149 937,81
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des recettes réelles		1 395 400,21
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 395 400,21

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

Source : Extrait compte administratif 2021

GLOSSAIRE ET SIGLES

Section de fonctionnement

IV – ANNEXES			IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM			D13.2
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES			
DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractère général	146 148 327,17	
011	Charges à caractère général	146 148 327,17	
012	Charges de personnel et frais assimilés	295 873 060,20	
012	Charges de personnel et frais assimilés	295 873 060,20	
65	Autres charges de gestion courante	97 182 549,15	
65	Autres charges de gestion courante	97 182 549,15	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges spécifiques	1 764,00	
67	Charges exceptionnelles	1 764,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
Total des dépenses réelles		539 205 700,52	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
Total des dépenses d'ordre		0,00	
TOTAL GENERAL		539 205 700,52	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
RECETTES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
Recettes issues de la TEOM		604 209 577,04	
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	498 371 514,00	
73135	Taxe de balayage	105 838 063,04	
Dotations et participations reçues		180 000,00	
74	Dotations et participations	180 000,00	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		29 569 418,76	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	19 915 069,91	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 915 069,91	
75	Autres produits de gestion courante	9 594 401,99	
75	Autres produits de gestion courante	9 594 401,99	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00	
013	Atténuations de charges	59 946,86	
013	Atténuations de charges	59 946,86	
Total des recettes réelles		633 958 995,80	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00	
TOTAL GENERAL		633 958 995,80	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Source : Extrait compte administratif 2021

LES COÛTS COMPLETS AIDÉS 2021

(en euros)	OM	MM	VERRE		DA	OE
			Colonnes	Porte-à-porte		
Coûts collecte aidés par habitant (HT)	52	14	1	4	1	21
Coûts collecte aidés à la tonne (HT)	172	337	156	146	1 019	413
Coûts de traitement suivant tarifs SYCTOM à la tonne	100	16			5	100

Source : DPE - juillet 2022 à partir de l'annexe TEOM 2021

GLOSSAIRE

BIOGAZ

Gaz produit par la fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le digestat.

COLLECTE DES DÉCHETS

Ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement et de valorisation.

DDS

Déchets diffus spécifiques. Déchets spéciaux des ménages et des entreprises (peintures, solvants, etc.) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent pour l'environnement et la santé.

DÉCLASSEMENT DE BENNE

Benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant des déchets non recyclables, et dont le contenu est redirigé vers l'incinération.

DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

DIGESTAT

Résidu solide ou liquide composé d'éléments organiques non dégradés et de minéraux. Il est l'un des deux produits du processus de méthanisation, l'autre étant le biogaz.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Elle vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.

DÉCHÈTERIE - ESPACE TRI

C'est un espace aménagé, gardienné, clôturé, dans lequel le particulier peut apporter les déchets encombrants et d'autres déchets en les répartissant dans des contenants distincts afin que les matériaux qui les constituent soient ensuite valorisés, traités ou stockés.

ÉCO-ORGANISME

Structure à but non lucratif à laquelle adhèrent les producteurs et distributeurs de certains biens. En vertu du principe de Responsabilité élargie du producteur, ou du principe « pollueur-payeur », soit ils assurent, pour le compte de leurs adhérents, la collecte et le traitement des déchets, soit ils contribuent financièrement à ce service assuré par les collectivités. Agréés par les pouvoirs publics, ils ont des objectifs en matière de recyclage et pour certains en matière de prévention des déchets. Ceux cités dans le rapport sont :

- Aliapur pour les pneus ;
- DASTRI pour les DASRI ;
- CITEO pour les emballages ménagers et les papiers ;
- EcoDDS pour les DDS ;
- OCADEEE pour les DEEE ;
- EcoMobilier pour les meubles ;
- Eco-TLC pour les textiles, linges et chaussures ;

ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont des déchets qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, mobilier, ferraille, etc.

FINES

Déchets dont la granulométrie est inférieure à une certaine taille.

GNV

Gaz naturel pour véhicules. Énergie qui présente de bonnes performances environnementales car elle émet moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène que le diesel.

ISDD

Installations de stockage des déchets dangereux. Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'y être enfouis (ex. : amiante, etc.).

LOMBRICOMPOSTAGE

Dégradation des déchets organiques par des vers à compost dans un lombricomposteur, permettant de produire du compost et du lombrithé.

MÉTHANISATION

Procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM

Multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés dans les bacs à couvercle jaune.

OM

Ordures ménagères, déchets des ménages qui sont collectés dans les bacs à couvercle vert ou gris.

POINT TRI

Anciennement « espaces propreté » : moins vastes que les Espaces tri, ils permettent aux Parisien·ne·s de déposer des déchets qui ne peuvent être évacués dans les bacs en raison de leur quantité ou de leur nature.

PORTE-À-PORTE EN PIED D'IMMEUBLE (collecte en)

Collecte des déchets au pied des immeubles = ramassage des bacs verts, à couvercle jaune, vert, gris ou blanc. Les objets encombrants des particuliers sont enlevés sur rendez-vous.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les points d'apport volontaire permettent aux particuliers d'apporter leurs déchets triés soit dans des bornes spécifiques implantées sur l'espace public (colonnes à verre, Trilib', bornes textile etc.) soit dans des lieux prévus à cet effet : déchèteries-espaces tri, recycleries-ressourceries, etc.

RESSOURCERIE/RECYCLERIE

Lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques, etc.) et auxquels la recyclerie va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en réutilisant.

TRILIB'

Station de tri installée dans l'espace public permettant l'apport et la collecte des emballages plastiques, papiers/cartons et verre.

TRIMOBILE

Trimobile est une remorque aménagée et tractable par un véhicule. Ce dispositif permet aux habitants de déposer leurs petits encombrants.

SIGLES

ADEME

Agence de la transition écologique

APC

Agence Parisienne du Climat

ASPP

Association de l'action Sociale en faveur du Personnel de la ville et du département de Paris

DEA

Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

DNM

Déchets Non Ménagers

LTECV

Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

MM

MultiMatériaux

OE

Objets Encombrants

OM

Ordures Ménagères

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA

Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés

RS

Redevance Spéciale

SYCTOM

Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères : il s'agit de l'agence métropolitaine des déchets ménagers de l'agglomération parisienne.

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TLC

Textiles Linges et Chaussures



Mise en page et photos : DPE/SES/SC/DN - Impression : Ville de Paris/DILT - papier recyclé - Édition 2022

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU



Retrouvez toute l'information
pratique de votre ville au 3975 et sur
paris.fr